



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/22
7 mars 2003

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Trente-neuvième réunion
Montréal, 2 - 4 avril 2003

AMENDEMENTS AU PROGRAMME DE TRAVAIL DU PNUE POUR L'ANNÉE 2003

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT DU FONDS

1. Le PNUE demande au Comité exécutif d'approuver la somme de 1 466 050 \$US, plus les coûts d'appui de 190 587 \$US, pour les amendements à son programme de travail de 2003.
2. Les activités proposées dans les Amendements au programme de travail du PNUE pour l'année 2003 sont présentées dans le tableau 1, ci-dessous :

Tableau 1 : Amendements au programme de travail du PNUE pour l'année 2003

Pays	Activité/projet	Montant demandé (\$US)	Montant recommandé (\$US)
SECTION A : ACTIVITÉS RECOMMANDÉES POUR APPROBATION GÉNÉRALE			
A1. Projets de prorogation du renforcement des institutions* :			
Tonnes PAO			
Comores	Projet de prorogation du renforcement des institutions : phase 3	S.O.	24 093
Congo	Projet de prorogation du renforcement des institutions : phase 3	S.O.	54 531
République dominicaine	Projet de prorogation du renforcement des institutions : phase 3	17,08	134 333
Géorgie	Projet de prorogation du renforcement des institutions : phase 3	S.O.	60 667
Nicaragua	Projet de prorogation du renforcement des institutions : phase 3	S.O.	57 200
Paraguay	Projet de prorogation du renforcement des institutions : phase 3	S.O.	57 460
Samoa	Projet de prorogation du renforcement des institutions : phase 2	S.O.	26 000
Total partiel pour les projets de prorogation du renforcement des institutions			414 284
A2. Projet de renforcement des institutions pour une nouvelle Partie :			
Guinée-Bissau	Renforcement des institutions (1 ^{re} année)	30 000	30 000
Total partiel pour les projets de renforcement des institutions pour une nouvelle Partie			30 000
A3. Appui pour l'assistance politique et technique :			
	Sensibilisation régionale 2003	200 000	200 000
	Conception d'une orientation pour promouvoir la sécurité lors des reconversions dans le secteur des aérosols	100 000	52 000
Total partiel pour l'assistance politique et technique			300 000
A4. Programmes de pays / PGF :			
Albanie	Mise en œuvre d'un plan d'élimination finale en Albanie : Mesures législatives pour contrôler la consommation de SAO	23 000	[1]
Albanie	Mise en œuvre d'un plan d'élimination finale en Albanie : Formation des agents de douanes	35 700	[1]
Albanie	Mise en œuvre d'un plan d'élimination finale en Albanie : Formation des techniciens en réfrigération	80 000	[1]
Albanie	Mise en œuvre d'un plan d'élimination finale en Albanie : Atelier sur le bromure de méthyle	30 000	[1]
Guinée-Bissau	Formulation du programme de pays / plan de gestion des frigorigènes	60 000	60 000
Guinée	Mise à jour du programme de pays / PGF pour la Guinée	10 000	10 000

Pays	Activité/projet	Montant demandé (\$US)	Montant recommandé (\$US)	
Haïti	Mise en œuvre du PGF pour Haïti : Formation des agents de douanes	33 100	[2]	
Haïti	Mise en œuvre du PGF pour Haïti : Formation des techniciens en bonnes pratiques en réfrigération	74 200	[2]	
Total partiel pour les programmes de pays/PGF		346 000	70 000	
TOTAL PARTIEL DE LA SECTION A ACTIVITÉS RECOMMANDÉES POUR APPROBATION GÉNÉRALE		1 186 050		
SECTION B : ACTIVITÉS RECOMMANDÉES AUX FINS D'EXAMEN INDIVIDUEL				
B1 : Projets de prorogation du renforcement des institutions :				
tonnes PAO				
Bahamas	Projet de prorogation du renforcement des institutions : phase 2	S.O.	43 333	En attente
Éthiopie	Projet de prorogation du renforcement des institutions : phase 3	S.O.	52 433	En attente
Total partiel pour les projets de prorogation du renforcement des institutions			95 766	
B2. Appui pour l'assistance politique et technique				
	Réseau régional pour 10 pays visés à l'Article 5 en Europe de l'Est/Asie centrale		130 000	En attente
	Production du bulletin ActionOzone en langue russe		25 000	En attente
	Traduction de 4 modules de formation en réfrigération/douanes en langue russe		50 000	En attente
	Réimpression/mise à jour des publications existantes (2003)		75 000	En attente
Total partiel pour l'assistance politique et technique			280 000	
TOTAL PARTIEL DE LA SECTION B ACTIVITÉS RECOMMANDÉES AUX FINS D'EXAMEN INDIVIDUEL			280 000	
TOTAL			1 466 050	
Coûts d'appui des agences (13 pour cent) :			190 587	
COÛT TOTAL POUR LE FONDS MULTILATÉRAL			1 656 637	

* Calculé conformément à la décision 35/57, par.112 a).

[1] Examiné dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/26

[2] Examiné dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/32

SECTION A : ACTIVITÉS RECOMMANDÉES POUR APPROBATION GÉNÉRALE

A.1 Projets de prorogation du renforcement des institutions

- a) Comores (phase 3) (24 093 \$US)
- b) Congo (phase 3) (54 531 \$US)
- c) République dominicaine (phase 3) (134 333 \$US)
- d) Géorgie (phase 3) (60 667 \$US)
- e) Nicaragua (phase 3) (57 200 \$US)
- f) Paraguay (phase 3) (57 460 \$US)
- g) Samoa (phase 2) (26 000 \$US)

Description des projets

3. La description des projets de renforcement des institutions pour les pays ci-dessus est fournie à l'annexe I au présent document.

Recommandations du Secrétariat du Fonds

4. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation générale des projets ci-dessus au niveau de financement indiqué dans le tableau 1. Le Comité exécutif pourrait également souhaiter exprimer d'autres opinions aux gouvernements concernés, à l'annexe II du présent document.

A2. Projet de renforcement des institutions pour une nouvelle Partie

a) Guinée-Bissau : Renforcement des institutions (première année) (30 000 \$US)

Description du projet

5. La Guinée-Bissau a accédé à la Convention de Vienne, au Protocole de Montréal et à tous les amendements le 12 novembre 2002. En vertu de la décision 35/5 f) où le Comité exécutif a décidé, entre autres choses, qu'il examinerait les demandes de financer pendant un an le renforcement des institutions des nouvelles Parties au Protocole de Montréal, le PNUE demande l'approbation du projet de renforcement des institutions d'une durée d'un an pour la Guinée-Bissau. Le niveau de financement a été établi à partir de projets déjà approuvés pour les pays de la même région géographique ayant des caractéristiques semblables.

Recommandation du Secrétariat du Fonds

6. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation générale du projet ci-dessus pour une période d'un an au niveau de financement de 30 000 \$US, plus les coûts d'appui à l'agence de 3 900 \$US, étant entendu que cette approbation ne constitue par le fondement pour établir le niveau de financement pour la période restante de deux ans.

A3. Appui pour l'assistance politique/technique

a) Sensibilisation régionale 2003 (200 000 \$US)

Recommandation du Secrétariat du Fonds

7. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation générale de l'activité ci-dessus au niveau de financement indiqué au tableau 1.

b) Conception d'une orientation pour promouvoir la sécurité lors des reconversions dans le secteur des aérosols (100 000 \$US)

Description du projet

8. Le PNUE demande la somme de 100 000 \$US afin de « préparer, traduire et distribuer un manuel à jour sur la sécurité, l'adaptation des formules et les méthodes efficaces d'élimination des odeurs dans la production de produits en aérosols qui utilisent des agents de propulsion à base d'hydrocarbures », conformément à la décision 38/2. Les détails sont fournis aux pages 13 et 14 des Amendements au programme de travail du PNUE. Le manuel, d'une centaine de pages de longueur, comprendrait une version à jour du matériel contenu dans l'édition de 1994, publiée en anglais seulement, ainsi que le nouveau matériel exigé en vertu de la décision 38/2. Les coûts sont demandés pour les consultants experts (25 000 \$US) et pour la production dans les 6 langues des Nations Unies (75 000 \$US pour un manuel de 100 pages).

Observations du Secrétariat du Fonds

9. Le Secrétariat du Fonds a discuté avec le PNUE de l'envergure de la tâche précisée à la décision 38/2 en prenant note que les résultats de l'évaluation soulignent les avantages d'un matériel de formation concis et ciblé. Un accord a été conclu avec le PUE afin de produire un manuel moins complexe qui ne traiterait que des points indiqués dans la décision dont le document original traite de façon incomplète. Le coût des consultants demeurerait inchangé, mais comme le manuel ne comprendrait plus que 33 pages, le coût total de l'activité serait de 52 000 \$US.

Recommandation du Secrétariat du Fonds

10. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation générale de l'activité ci-dessus au niveau de financement indiqué dans le tableau 1.

A.4 Programmes de pays / PGF

- a) Guinée-Bissau : Formulation du programme de pays / plan de gestion des frigorigènes (60 000 \$US)
- b) Guinée : Mise à jour du programme de pays/PGF pour la Guinée (10 000 \$US)

Recommandations du Secrétariat du Fonds

11. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation générale des deux activités pour la Guinée-Bissau et la Guinée au niveau de financement indiqué dans le tableau 1.

SECTION B : ACTIVITÉS RECOMMANDÉES AUX FINS D'EXAMEN INDIVIDUEL**B.1 Projets de prorogation du renforcement des institutions**

- a) Bahamas (phase 2) (43 333 \$US)
- b) Éthiopie (phase 3) (52 433 \$US)

Description du projet

12. La description des projets de renforcement des institutions pour les Bahamas et l'Éthiopie est fournie à l'annexe I au présent document.

Observations du Secrétariat du Fonds

13. En vertu des décisions XIV/19 (Bahamas) et XIV/34 (Éthiopie), ces deux pays n'ont pas respecté l'échéance pour leur consommation de CFC pour la période de réglementation débutant en juillet 2000 et se terminant en juin 2001. C'est la raison pour laquelle leur demande de projet de prorogation du renforcement des institutions a été soumise à un examen individuel. Le Secrétariat et le PNUE ont convenu des niveaux de financement suivants :

Bahamas :	43 333 \$US
Éthiopie :	52 433 \$US

Recommandations du Secrétariat du Fonds

14. Si le Comité exécutif songe à approuver ces deux projets, il pourrait également souhaiter communiquer aux gouvernements des Bahamas et de l'Éthiopie ses opinions exprimées à l'annexe II aux présentes.

B2. Appui pour l'assistance politique et technique

- a) Réseau régional pour 10 pays visés à l'Article 5 en Europe de l'Est/Asie centrale (130 000 \$US)

Description du projet

15. Le PNUE a demandé la somme de 130 000 \$US en guise d'amendement indépendant de son programme de travail afin de créer et de faire fonctionner un réseau des administrateurs de Centres de l'ozone pour neuf pays de l'Europe de l'Est (Albanie, Arménie, Bosnie-Herzégovine, Géorgie, ex-République yougoslave de Macédoine, Moldavie, Roumanie, Serbie et Monténégro, Turquie) et un pays d'Asie centrale (Kirghizistan) pendant la deuxième moitié de 2003. La demande se trouve aux pages 9 et 10 des Amendements au programme de travail du PNUE et la proposition de projet annexée à ce document. Le réseau s'occuperait d'activités semblables à celles des réseaux des autres régions. La demande comprend le financement du coordonnateur du réseau régional.

16. Le PNUE a indiqué que le financement pour une année complète est de l'ordre de 383 357 \$US. Le PNUE estime que cet appui pourrait être fourni par le biais d'un financement supplémentaire de 268 357 \$US pour le PNUE et de contributions bilatérales de 115 000 \$US par année provenant de la République tchèque (60 000 \$US), de la Hongrie (40 000 \$US) et de la République slovaque (15 000 \$US). Les demandes de coopération bilatérale de ces trois pays ont été proposées à la 39^e réunion du Comité exécutif et sont examinées dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/21. Le financement total du réseau proposé demandé pour l'année en

cours (2003) est de 245 000 \$US (à raison de 130 000 \$US pour le PNUE et de 115 000 \$US des donateurs bilatéraux).

17. Le PNUE a indiqué qu'il compte obtenir une augmentation du financement de son Programme d'aide à la conformité (PAC) au cours des prochaines années afin que le réseau soit maintenu.

Observations du Secrétariat du Fonds

18. Le Comité exécutif pourrait d'abord souhaiter examiner le bien-fondé d'appuyer le réseau. À cet égard, le Secrétariat prend note :

- a) qu'il existe des différences marquées entre les groupes de pays proposés pour ce réseau, tant sur le plan de la langue que de la situation géographique et des obstacles aux déplacements;
- b) qu'il y a des différences sur le plan des progrès dans la réalisation de l'élimination : certains pays, tels que l'ex-République yougoslave de Macédoine, ont déjà franchi de grands pas en vue de l'achèvement de leur programme d'élimination, tandis que d'autres pays (Turquie) ont déjà obtenu l'approbation de leur plan d'élimination des CFC ou le proposent aux fins d'examen à la 39^e réunion du Comité exécutif (Albanie);
- c) que le niveau de financement demandé de 380 000 \$US par année, qui s'ajouterait à un budget annuel de 1,2 million \$US pour le réseau, serait l'équivalent d'un financement de près de 40 000 \$US par pays.

19. Si le comité exécutif estime que l'appui au réseau proposé est justifié, il faudra ensuite examiner la façon dont il pourrait être financé. Les règles du Fonds n'empêchent aucunement les agences bilatérales de financer une activité du PAC. Cependant, la décision II/8 de la Réunion des Parties exige que la coopération bilatérale : a) soit strictement reliée au respect des dispositions du Protocole; b) fournisse des ressources supplémentaires et c) soit conforme aux surcoûts convenus. Le financement bilatéral d'un réseau s'éloignerait également de la pratique établie en vertu de laquelle le donateur bilatéral relève directement du Comité exécutif pour la mise en œuvre de l'activité et les rapports financiers de cette activité.

20. Les activités des réseaux représentent un élément central du financement de base du PNUE et sont maintenant payées à même le budget du PAC. Bien que la proposition ait été présentée comme amendement indépendant au programme de travail du PNUE pour l'année 2003, le PNUE a suggéré, à l'issue des délibérations, que le Secrétariat examine la possibilité de recommander que le financement de ce projet soit inclus comme un amendement au PAC de 2003. Nonobstant cette situation, si Comité exécutif songe à appuyer ce réseau supplémentaire, il doit déterminer si celui-ci doit être financé en réorganisant les priorités à l'intérieur du budget actuel du PAC du PNUE.

Recommandation du Secrétariat du Fonds

21. Le Comité exécutif pourrait souhaiter examiner la proposition d'un nouveau réseau en tenant compte de l'information ci-dessus.

- b) Production du bulletin ActionOzone en langue russe (25 000 \$US)
- c) Traduction de 4 modules de formation en réfrigération/douanes en langue russe (50 000 \$US)
- d) Réimpression / mise à jour des publications existantes (2003) (75 000 \$US)

Description des projets

22. Souhaitant fournir des services d'information dans des pays visés à l'Article 5 où la langue russe est couramment parlée, le PNUE demande un financement indépendant de 25 000 \$US afin de produire trois numéros du bulletin ActionOzone en langue russe au cours de l'année 2003. La proposition de projet est décrite en détail aux pages 10 et 11 des Amendements au programme de travail du PNUE. Le PNUE demande également un appui financier indépendant de 50 000 \$US afin de faire traduire en russe trois guides/manuels sur la réfrigération et un manuel de formation à l'intention des agents de douanes.

23. En dernier lieu, le PNUE a indiqué qu'il a besoin d'exemplaires supplémentaires de quelques-unes de ses publications existantes afin de répondre à la demande, et que d'autres publications ont besoin d'être mises à jour par experts techniques. Le PNUE demande un appui financier indépendant de 75 000 \$US pour cette activité. Les détails du projet sont fournis aux pages 12 et 13 des Amendements au programme de travail du PNUE.

Observations du Secrétariat du Fonds

24. Le Secrétariat a indiqué au PNUE que les trois projets semblent être directement associés au rôle d'échange d'information, dont le financement global est assuré à même le budget du PAC. Par conséquent, il pourrait être de mise d'assurer ce financement en réorganisant les priorités du budget existant du PAC pour 2003.

25. Le PNUE a indiqué que le budget du PAC pour 2003 ne prévoit rien pour ces trois activités et qu'il avait donc besoin d'une approbation particulière et d'un financement supplémentaire. Le PNUE a toutefois convenu que comme la publication du bulletin ActionOzone en russe et la réimpression/mise à jour des publications existantes semblent être des activités récurrentes, elles devraient être intégrées aux futurs budgets du PAC et recevoir les allocations financières correspondantes. La traduction en russe des guides est une activité unique. Le PNUE estime que ces activités uniques ne devraient pas être financées à même le PAC.

Recommandations du Secrétariat du Fonds

26. Le Comité exécutif pourrait souhaiter approuver ces trois propositions car elles seront financées en réorganisant les priorités du budget approuvé pour le PAC en 2003.

Annexe 1**PROPOSITION DE PROJET DE RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS****Bahamas : Prorogation du renforcement des institutions**

Sommaire du projet et profil du pays		
Agence d'exécution		PNUE
Montant approuvé à l'origine	Phase I : Mai 1996 (\$US)	50 000
Montant demandé pour la prorogation (\$US)		43 333
Montant recommandé pour approbation (\$US)		43 333
Coûts d'appui aux agences (\$US)		5 633
Date d'approbation du programme de pays		Mai 1996
Consommation de SAO rapportée dans le programme de pays (1994) (tonnes PAO)		68,1
Consommation la plus récente de SAO rapportée (2000) (tonnes PAO)		65,9
Valeur de référence (1995-1997) (tonnes PAO de CFC)		64,9
Montant approuvé (\$US)		658 487
Montant décaissé (en date de novembre 2002) (\$US)		294 047
SAO à éliminer (tonnes PAO)		17,6
SAO éliminées (en date de novembre 2002) (tonnes PAO)		13,0

1. Les activités suivantes ont été approuvées et financées par le Comité exécutif :

		<u>\$US</u>
a)	Préparation du programme de pays	45 200
b)	Préparation du projet	42 326
c)	Formation	86 445
d)	Assistance technique	156 816
e)	Projets d'investissement	271 200
	Total :	601 987

Rapport périodique

2. Les Bahamas indiquent qu'au cours de la première phase du projet de renforcement des institutions, le Centre national de l'ozone (CNO) a formulé des politiques nationales, des réglementations et des interdictions afin de contrôler l'importation et la consommation de SAO en vertu du cadre législatif existant. Vingt-huit techniciens ont reçu une formation de formateurs en bonnes pratiques en réfrigération et 65 techniciens ont reçu une formation en techniques de récupération et de recyclage dans le cadre des activités de surveillance de l'élimination des SAO. Le CNO compte plusieurs réalisations telles que l'organisation de plusieurs activités de sensibilisation à l'intention du grand public (production d'affiches et de matériel pour les enfants, utilisation des médias), et un travail continu avec les agences d'exécution et les intervenants nationaux. Le Centre national de l'ozone des Bahamas a aussi entrepris l'élaboration du Projet de gestion de l'élimination finale au cours de la période visée par ce rapport.

3. Le CNO insiste sur l'importance du Comité de direction car il propose des approches impartiales et innovatrices aux problèmes auxquels fait face le CNO.

4. Les bureaux du CNO des Bahamas sont situés au Laboratoire d'analyse public de la Direction des services de santé environnementale du ministère de la Santé et de l'Environnement. L'administrateur du Centre national de l'ozone relève de l'analyste public en chef. L'analyste public en chef relève du directeur de la Direction des services de santé environnementale, qui relève du secrétaire permanent du ministère. L'administrateur du Centre national de l'ozone informe le Comité de direction chargé du Protocole de Montréal de tous les dossiers, et le Comité présente ses recommandations sur le projet au ministre. Le plan d'action du projet de renforcement des institutions n'est pas examiné, à l'heure actuelle, dans le cadre du processus de planification des autorités nationales.

Plan d'action

5. La décision XIV/19 révèle que les Bahamas n'ont pas respecté leurs obligations en vertu de l'Article 2A du Protocole de Montréal pour la période de réglementation débutant en juillet 2000 et se terminant en juin 2001. Par conséquent, les Parties au Protocole de Montréal ont demandé, dans leur décision XIV/19, alinéa 3, que les Bahamas remettent au Comité de mise en œuvre, un plan d'action comprenant un calendrier des étapes précises, afin d'assurer un retour à la conformité dans les meilleurs délais. Les Bahamas pourraient souhaiter inclure à leur plan d'action l'établissement de quotas d'importation afin de limiter les importations aux niveaux de référence et contribuer au respect du calendrier d'élimination, l'interdiction d'importer de l'équipement à base de SAO, ainsi que des instruments de politique et de réglementation qui entraîneront des progrès dans la réalisation de l'élimination. Les Bahamas comptent mettre en œuvre des règlements généraux et un système de permis d'importation/exportation dont l'application sera rendue plus facile par la création d'une base de données communes que se partageront les services douaniers et autres autorités. La formation des agents de douane et un système d'harmonisation des codes nationaux sont également envisagés. Le recensement de nouveaux sites de récupération et de recyclage, et la communication de données sont prévus afin de respecter les niveaux de consommation établis dans le cadre des efforts entrepris pour réduire la consommation de CFC. De nouvelles activités de sensibilisation du public seront entreprises dans le cadre du Projet de gestion de l'élimination finale.

Comores : Prorogation du renforcement des institutions

Sommaire du projet et profil du pays		
Agence d'exécution		PNUE
Montant approuvé à l'origine	Phase I : Novembre 1997 (\$US)	27 800
	Phase II : Décembre 2000 (\$US)	18 533
Montant demandé pour la prorogation (\$US)		24 093
Montant recommandé pour approbation (\$US)		24 093
Coûts d'appui aux agences (\$US)		3 132
Date d'approbation du programme de pays		Novembre 1997
Consommation de SAO rapportée dans le programme de pays (1996) (tonnes PAO)		3,2
Consommation la plus récente de SAO rapportée (2001) (tonnes PAO)		1,9
Valeur de référence (1995-1997) (tonnes PAO de CFC)		2,50
Montant approuvé (\$US)		279 486
Montant décaissé (en date de novembre 2002) (\$US)		89 009
SAO à éliminer (tonnes PAO)		-
SAO éliminées (en date de novembre 2002) (tonnes PAO)		-

6. Les activités suivantes ont été approuvées et financées par le Comité exécutif :

		<u>\$US</u>
a)	Préparation du programme de pays	37 290
b)	Préparation du projet	33 900
c)	Formation	101 700
d)	Assistance technique	54 240
	Total :	227 130

Rapport périodique

7. Les activités entreprises pendant la deuxième phase de la mise en œuvre du projet de renforcement des institutions aux Comores ont été satisfaisantes. Au cours de la période visée par ce rapport, le Centre national de l'ozone a réalisé, entre autres, l'organisation d'activités de sensibilisation du public sur les enjeux liés à la couche d'ozone et la ratification des Amendements de Copenhague, de Montréal et Beijing au Protocole de Montréal. Les Comores ont également adopté un décret interministériel pour contrôler l'importation de SAO et d'équipement à base de SAO, ainsi que d'autres mesures telles que les tarifs des douanes afin de décourager l'utilisation des SAO et promouvoir les substances de remplacement. Les préparatifs pour la mise en œuvre du volet de formation du plan de gestion des frigorigènes (réfrigération et douanes) sont aussi en cours.

8. Les Comores se sont conformées aux mesures liées au respect de l'échéance de 2000 pour les CFC. Le niveau à l'échéance (consommation moyenne de 1995-1997) est de 2,5 tonnes PAO, et les données pour 2001 font état d'une consommation de 1,87 tonne PAO.

9. En raison de la géographie du pays et de l'expérience acquise au cours de la mise en œuvre du projet de renforcement des institutions, les Comores considèrent comme essentielle

l'affectation de sommes particulières aux activités de sensibilisation du public et au déplacement du personnel du CNO sur les îles et entre les îles pour la mise en oeuvre de ses autres activités. Cette particularité ne figurait pas au budget initial malgré que les activités de sensibilisation du public du CNO constituent un des facteurs importants qui détermineront le succès du programme.

10. Le Centre national de l'ozone des Comores fait partie du comité de suivi sur l'environnement de la Direction générale de l'environnement, et agit également à titre de conseiller auprès du ministère de la Production et de l'Environnement. En ce qui concerne les activités reliées à la couche d'ozone, le CNO augmente ses efforts pour sensibiliser les nouvelles autorités de chacune des îles et de l'Union des Comores afin d'assurer la mise en oeuvre facile et harmonieuse des mesures visant à réduire et à éliminer les SAO. C'est également pour cette raison que le Centre national de l'ozone siège aux comités et aux commissions nationales qui portent sur les questions environnementales.

Plan d'action

11. Au cours de la prochaine période de renforcement des institutions, les Comores continueront à présenter des ateliers de formation des techniciens en réfrigération et des agents de douanes dans le cadre du plan de gestion des frigorigènes, et poursuivront leurs activités de sensibilisation auprès des intervenants des îles. Les Comores maintiendront également leurs règlements sur l'importation et la consommation de SAO.

12. Les activités au programme de la prochaine phase aideront le pays à assurer la durabilité de ces réalisations.

Congo : Prorogation du renforcement des institutions

Sommaire du projet et profil du pays	
Agence d'exécution	PNUE
Montant approuvé à l'origine	
Phase I : Juillet 1995 (\$US)	62 920
Phase II : Décembre 2000 (\$US)	41 950
Montant demandé pour la prorogation (\$US)	54 531
Montant recommandé pour approbation (\$US)	54 531
Coûts d'appui aux agences (\$US)	7 089
Date d'approbation du programme de pays	Juillet 1995
Consommation de SAO rapportée dans le programme de pays (1993) (tonnes PAO)	33,9
Consommation la plus récente de SAO rapportée (2001) (tonnes PAO)	2,5
Valeur de référence (1995-1997) (tonnes PAO de CFC)	11,90
Montant approuvé (\$US)	521, 61
Montant décaissé (en date de novembre 2002) (\$US)	420 517
SAO à éliminer (tonnes PAO)	19,2
SAO éliminées (en date de novembre 2002) (tonnes PAO)	19,0

13. Les activités suivantes ont été approuvées et financées par le Comité exécutif :

		<u>\$US</u>
a)	Préparation du projet	79 100
b)	Formation	78 422
c)	Assistance technique	245 436
	Total :	402 958

Rapport périodique

14. Au cours de la première phase du renforcement des institutions, le Centre national de l'ozone du Congo Brazzaville a travaillé activement à la mise en œuvre du Protocole de Montréal. Le Congo compte plusieurs réalisations, dont la création d'un comité national de l'ozone formé de 24 membres provenant de différentes institutions gouvernementales, le secteur privé, les organismes non gouvernementaux (ONG) et les associations, afin d'améliorer la mise en œuvre des mesures relevant du Protocole de Montréal, et a ratifié les Amendements de Copenhague, de Montréal et de Beijing au Protocole de Montréal en octobre 2001. Le Congo Brazzaville a mis en œuvre avec succès son plan de gestion des frigorigènes en organisant un atelier de formation des agents de douane (30 agents de douane ont été formés) et des ateliers de formation sur les bonnes pratiques en réfrigération (80 techniciens formés).

15. En ce qui concerne les mesures législatives, le Congo Brazzaville a adopté des réglementations sur le système national d'émission de permis d'importation/exportation des SAO, formulé des décrets sur la réglementation de l'importation, de l'exportation et la ré-exportation de SAO et de produits et équipements à base de SAO, ainsi que l'utilisation du CFC-12 dans les équipements de réfrigération et de climatisation. L'interdiction de produire des SAO et des produits et équipements à base de SAO a aussi été mise en vigueur.

16. Le Congo Brazzaville s'est conformé aux mesures reliées au respect de l'échéance de consommation des CFC. Le niveau à échéance (consommation moyenne de 1995, 1996 et 1997) est de 12,0 tonnes PAO, et sa consommation en 2001 a été de 2,5 tonnes PAO.

17. L'appui des institutions est un aspect important et indispensable de la mise en œuvre du Protocole de Montréal. C'est ce genre d'appui qui a permis au Congo Brazzaville d'élaborer et de présenter avec succès les différentes activités de sensibilisation à la couche d'ozone, les SAO et les mesures prises par la communauté internationale pour contrer à l'appauvrissement de la couche d'ozone et autres activités.

18. Malgré son autonomie administrative et financière complète, le Bureau ozone Congo (BOC) est assujéti à la supervision de la Direction générale de l'environnement, la structure principale du ministère responsable des questions environnementales. Le BOC détermine la composition du groupe de travail interministériel dont il assure la coordination des études sur des sujets précis reliés à la mise en œuvre du Protocole de Montréal. Il coordonne également le libellé des textes (décrets présidentiels et ministériels, ratifications, etc.) qui seront remis aux autorités supérieures aux fins d'adoption par le gouvernement ou des instances plus élevées en vue de leur publication dans le Journal officiel ou de leur promulgation dans le cadre de la mise en œuvre du Protocole de Montréal.

Plan d'action

19. Le Congo Brazzaville s'est conformé aux mesures reliées au respect de l'échéance pour les CFC et des autres substances.

20. Le Congo compte instaurer un système de surveillance de l'importation/exportation des SAO et des équipements à base de SAO afin de définir et d'établir les quotas nécessaires pour ces substances, et se joindre aux banques de halons de l'Afrique occidentale et centrale afin de gérer correctement les stocks locaux de halons et réduire la dépendance du pays envers les approvisionnements des pays de l'Ouest. L'amélioration des mesures législatives est en cours, de même que les activités de sensibilisation du public et surtout des intervenants, afin de les encourager à utiliser des produits de remplacement et de nouvelles technologies. Une plus grande collaboration avec le comité national de l'ozone sera également recherchée afin d'assurer la mise en œuvre plus efficace des mesures et des réglementations.

République dominicaine : Prorogation du renforcement des institutions

Sommaire du projet et profil du pays		
Agence d'exécution		PNUE
Montant approuvé à l'origine	Phase I : Juillet 1995 (\$US)	155 000
	Phase II : Novembre 1999 (\$US)	103 000
Montant demandé pour la prorogation (\$US)		134 333
Montant recommandé pour approbation (\$US)		134 333
Coûts d'appui aux agences (\$US)		17 463
Date d'approbation du programme de pays		Juillet 1995
Consommation de SAO rapportée dans le programme de pays (1993) (tonnes PAO)		278,2
Consommation la plus récente de SAO rapportée (2001) (tonnes PAO)		485,8
Valeur de référence (1995-1997) (tonnes PAO de CFC)		539,80
Montant approuvé (\$US)		4 533 567
Montant décaissé (en date de novembre 2002) (\$US)		2 949 743
SAO à éliminer (tonnes PAO)		188,8
SAO éliminées (en date de novembre 2002) (tonnes PAO)		145,0

21. Les activités suivantes ont été approuvées et financées par le Comité exécutif :

		<u>\$US</u>
a)	Préparation du projet	239 480
b)	Formation	110 740
c)	Assistance technique	642 215
d)	Démonstration	660 685
e)	Projets d'investissement	2 577 607
	Total :	4 230 727

Rapport périodique

22. La mise en œuvre du Protocole s'est déroulée de façon satisfaisante en République dominicaine. Au cours de la période visée par le rapport, le Centre national de l'ozone (CNO) de la République dominicaine a mis en œuvre un projet de récupération et de recyclage qui a entraîné la reconversion d'une entreprise et la tenue de 275 ateliers dans le secteur de la réfrigération. Le CNO de la République dominicaine a également mis en œuvre son plan de gestion des frigorigènes, reconverti 5 entreprises supplémentaires et amorcé un projet pilote sur l'élimination du bromure de méthyle. La République dominicaine a également préparé une réglementation sur le contrôle des importations et des exportations des SAO en collaboration avec les autorités douanières, et établi des mesures d'interdiction d'importation pour plusieurs SAO. La République dominicaine a créé un cadre institutionnel et mis en œuvre un processus efficace pour recueillir et échanger des données, afin de mieux surveiller l'élimination des SAO.

23. La République dominicaine souligne l'importance du rôle du réseau régional dans les activités du CNO. Le CNO reconnaît toutefois sa faiblesse en matière de planification et d'adaptabilité aux divers projets.

24. Le CNO de la République dominicaine relève directement du Sous-secrétariat de la gestion environnementale. Un comité consultatif se réunit régulièrement afin de discuter du plan d'action du CNO. Ce plan d'action est intégré automatiquement chaque année au plan d'action général du Sous-secrétariat de la gestion environnementale, ce qui permet au CNO de profiter de l'appui financier du bureau principal. Le CNO est tenu de remettre un plan annuel et une évaluation du plan précédent aux autorités.

Plan d'action

25. La République dominicaine s'est conformée aux mesures liées au respect de l'échéance de consommation des CFC. La République dominicaine entreprendra un projet national d'élimination du bromure de méthyle dans la fumigation des sols et préparera l'élimination nationale des CFC dans le secteur de la réfrigération. La République dominicaine avait prévu mettre en œuvre une banque de halons.

Éthiopie : Prorogation du renforcement des institutions

Sommaire du projet et profil du pays		
Agence d'exécution		PNUÉ
Montant approuvé à l'origine	Phase I : Octobre 1996 (\$US)	60 500
	Phase II : Novembre 1999 (\$US)	40 300
Montant demandé pour la prorogation (\$US)		52 433
Montant recommandé pour approbation (\$US)		52 433
Coûts d'appui aux agences (\$US)		6 816
Date d'approbation du programme de pays		Octobre 1996
Consommation de SAO rapportée dans le programme de pays (1994) (tonnes PAO)		30,7
Consommation la plus récente de SAO rapportée (2000) (tonnes PAO)		39,2
Valeur de référence (1995-1997) (tonnes PAO de CFC)		33,8
Montant approuvé (\$US)		347 794
Montant décaissé (en date de novembre 2002) (\$US)		239 360
SAO à éliminer (tonnes PAO)		0
SAO éliminées (en date de novembre 2002) (tonnes PAO)		0

26. Les activités suivantes ont été approuvées et financées par le Comité exécutif :

		<u>\$US</u>
a)	Préparation du programme de pays	45 200
b)	Préparation du projet	46 950
c)	Formation	93 490
d)	Assistance technique	48 250
	Total:	233 890

Rapport périodique

27. Au cours de la période visée par ce rapport, le Contre national de l'ozone de l'Éthiopie a organisé plusieurs activités de sensibilisation du public qui ont eu pour conséquence d'inciter plusieurs utilisateurs (bromure de méthyle, CFC-11, méthyle-chloroforme) à adopter volontairement des technologies plus sûres, sans SAO. L'Éthiopie a également réalisé l'achat d'équipements et l'organisation de la formation de la phase 1 du projet de récupération et de recyclage. Un projet d'investissement a également été mené à terme dans le cadre duquel l'hôtel Hilton d'Addis Ababa a reconverti son système de climatisation centrale d'une technologie à base de CFC-11 à une technologie à base de HCFC-22, sans faire appel au Fonds multilatéral.

28. L'Éthiopie n'a pas respecté ses obligations en vertu de l'Article 2A du Protocole de Montréal. Par conséquent, la 13^e Réunion des Parties, dans sa décision XIII/24, a demandé que l'Éthiopie remette au Comité de mise en œuvre un plan d'action comprenant un calendrier des étapes précises, afin d'assurer un retour à la conformité dans les meilleurs délais. L'Éthiopie a remis ce plan d'action, ce dont a pris note la 14^e Réunion des Parties (décision XIV/34).

29. En raison de l'expérience acquise pendant la mise en œuvre du projet de renforcement des institutions, l'Éthiopie estime qu'étant donné que sa consommation se fait surtout dans le secteur des petits réfrigérateurs, un secteur en voie de désintégration, les activités de sensibilisation de grande envergure destinées aux utilisateurs, l'adaptation, la récupération et le recyclage, et les bonnes pratiques en réfrigération contribueront énormément aux progrès en matière d'élimination. Ces activités devraient également cibler les décideurs afin de faciliter la ratification des amendements au Protocole de Montréal.

30. Le Centre national de l'ozone relève de l'Agence nationale des services météorologiques (ANSM), et travaille en étroite collaboration avec le Bureau de protection de l'environnement (BPA). Le CNO est responsable de la mise en œuvre du programme de pays approuvé et du Protocole de Montréal.

31. Le CNO a l'obligation de rendre des comptes à l'ANSM et au Comité national de l'ozone, et de respecter les lignes directrices de l'ANSM. Il rend des comptes au PNUE, au Comité national de l'ozone et à l'ANSM. Le Comité national de l'ozone est le comité ayant le plus d'autorité dans les questions relatives à l'ozone au pays. Il est formé de membres des vingt-deux institutions gouvernementales, non gouvernementales et d'enseignement supérieur/recherche.

32. Le CNO prépare le plan d'action conformément aux calendriers d'élimination du Protocole de Montréal, ses amendements et les projets approuvés. Le plan d'action est présenté à l'ANSM et au Comité national de l'ozone. Le plan approuvé est exécuté par le CNO en étroite collaboration avec les organisations gouvernementales et non gouvernementales.

Plan d'action

33. Au cours de la prochaine période du renforcement des institutions, l'Éthiopie mènera à terme les activités de formation du plan de gestion des frigorigènes et poursuivra l'élimination du bromure de méthyle et des halons. Des activités de sensibilisation du public seront également réalisées à l'intention des décideurs afin de faciliter la ratification des amendements au Protocole de Montréal. L'Éthiopie travaillera également à l'amélioration de ses mesures législatives en collaboration avec les douanes et les autres autorités, dans le but de surveiller et de contrôler les importations de SAO. Toutes ces activités devraient être réalisées dans le but de respecter les engagements de l'Éthiopie en vertu de la décision XIV/34, alinéa 3, à savoir la réduction de son niveau de consommation de CFC de 35 tonnes PAO en 2001, à 34 tonnes PAO en 2003, et ensuite à 17 tonnes PAO en 2005 et à 5 tonnes PAO en 2007.

Géorgie : Prorogation du renforcement des institutions

Sommaire du projet et profil du pays		
Agence d'exécution		PNUE
Montant approuvé à l'origine	Phase I : Novembre 1997 (\$US)	70 000
	Phase II : Décembre 2000 (\$US)	46 700
Montant demandé pour la prorogation (\$US)		60 667
Montant recommandé pour approbation (\$US)		60 667
Coûts d'appui aux agences (\$US)		7 887
Date d'approbation du programme de pays		Novembre 1997
Consommation de SAO rapportée dans le programme de pays (1996) (tonnes PAO)		24,7
Consommation la plus récente de SAO rapportée (2001) (tonnes PAO)		18,8
Valeur de référence (1995-1997) (tonnes PAO de CFC)		22,5
Montant approuvé (\$US)		486 333
Montant décaissé (en date de novembre 2002) (\$US)		313 908
SAO à éliminer (tonnes PAO)		4,2
SAO éliminées (en date de novembre 2002) (tonnes PAO)		4,0

34. Les activités suivantes ont été approuvées et financées par le Comité exécutif :

		<u>\$US</u>
a)	Préparation du projet	33 900
b)	Formation	118 650
c)	Assistance technique	595 733
	Total :	748 283

Rapport périodique

35. Les projets du Protocole de Montréal sont en voie d'être mis en œuvre avec succès en Géorgie. Au cours de la période visée par ce rapport, le Centre national de l'ozone de la Géorgie a élaboré les activités nécessaires dans le cadre du projet de renforcement des institutions et du plan de gestion des frigorigènes en établissant un système de permis d'importation. Le décret présidentiel sur le contrôle des SAO sur le territoire de la Géorgie a été approuvé le 8 mai 2002 (n° 226). L'introduction des quotas d'importation de SAO est attendue le 15 janvier 2003. Le respect du calendrier d'élimination du Protocole de Montréal a donné lieu à une consommation de 18,8 tonnes PAO de CFC en 2001, pour une valeur de référence de 22,5 tonnes PAO. Le pays s'est donc conformé à l'échéance pour le CFC. De plus, le pays a organisé 30 ateliers de formation des techniciens en réfrigération dans les 4 plus grandes villes de la Géorgie : Tbilisi, Kutaisi, Batumi et Telavi, qui ont attiré 300 participants. Deux centres de récupération et de recyclage ont été établis à Tbilisi et à Kutaisi. En ce qui concerne les activités de sensibilisation du public, le CNO a commencé à instaurer des cours de sensibilisation dans les écoles. L'ouvrage « Traités sur la couche d'ozone et décisions des Parties du Protocole de Montréal » a été traduit en langue géorgienne. La Géorgie a célébré en grande pompe la Journée internationale de protection de la couche d'ozone en 2002. Une réunion extraordinaire a été organisée par le CNO au ministère de l'Environnement de la Géorgie. Une émission de télévision spéciale intitulée « La protection de la couche d'ozone » a été diffusée en langue géorgienne le 16

septembre 2002. L'atelier national « Activités d'élimination des SAO en Géorgie » a eu lieu le 31 octobre 2002 à Kutaisi. De plus, le CNO a affiché deux grands panneaux publicitaires (en langue géorgienne) dans la capitale de la Géorgie. Le CNO a aussi visité plusieurs ateliers dans le cadre du programme de récupération et de recyclage afin de surveiller les résultats du programme.

36. Un programme d'encouragement à l'intention des utilisateurs finaux du secteur de la réfrigération commerciale/industrielle et du sous-secteur du transport frigorifique est en voie d'être mis en œuvre en Géorgie. L'atelier national pour la présentation du programme a eu lieu à Tbilisi, en Géorgie, le 14 juin 2002. L'atelier a attiré 55 participants de différentes régions de la Géorgie.

37. Le CNO est le point de convergence des activités de mise en œuvre du Protocole de Montréal et de ses amendements, ainsi que de la mise en œuvre du système de permis d'importation des SAO imposé par le décret présidentiel. Le Centre national de l'ozone de la Géorgie relève de la direction générale de la Protection de l'air du ministère de l'Environnement de la Géorgie.

Plan d'action

38. Le CNO est l'autorité responsable de la coordination de la mise en œuvre du programme de renforcement des institutions et de la surveillance de la mise en œuvre du programme de pays. Le CNO mettra en œuvre le programme de formation des agents de douane en collaboration avec le ministère des Douanes. D'autres cours de formation pour les techniciens non formés (200 participants) dans le secteur de la réfrigération seront organisés d'ici 2004. Les amendements et les modifications ont été organisés par le CNO et le service juridique du ministère de l'Environnement de la Géorgie au titre de l'article 54 qui prévoit la protection de la couche d'ozone en vertu de la Loi sur la protection de l'air ambiant (22 janvier 1999, n° 2116). Les amendements nécessaires à cette loi devraient être ratifiés par le parlement de la Géorgie vers le milieu de 2003. Le CNO de la Géorgie coordonnera le programme d'élimination du bromure de méthyle dans le secteur de la fumigation des sols. Le CNO poursuivra son programme de sensibilisation dans les médias de masse, les organismes non gouvernementaux et les ateliers. Il prévoit instaurer un programme éducatif sur la protection de la couche d'ozone dans les écoles secondaires.

Nicaragua : Prorogation du renforcement des institutions

Sommaire du projet et profil du pays		
Agence d'exécution		PNUE
Montant approuvé à l'origine		
	Phase I : Mai 1997 (\$US)	66 000
	Phase II : Juillet 2000 (\$US)	44 000
Montant demandé pour la prorogation (\$US)		57 200
Montant recommandé pour approbation (\$US)		57 200
Coûts d'appui aux agences (\$US)		7 436
Date d'approbation du programme de pays		Mai 1997
Consommation de SAO rapportée dans le programme de pays (1995) (tonnes PAO)		110,0
Consommation la plus récente de SAO rapportée (2001) (tonnes PAO)		35,2
Valeur de référence (1995-1997) (tonnes PAO de CFC)		82,8
Montant approuvé (\$US)		618 241
Montant décaissé (en date de novembre 2002) (\$US)		333 524
SAO à éliminer (tonnes PAO)		12,8
SAO éliminées (en date de novembre 2002) (tonnes PAO)		9,6

39. Les activités suivantes ont été approuvées et financées par le Comité exécutif :

		<u>\$US</u>
a)	Préparation du programme de pays	40 878
b)	Préparation du projet	80 892
c)	Assistance technique	225 430
d)	Projets d'investissement	146 741
	Total :	493 941

Rapport périodique

40. Au cours de la première étape du renforcement des institutions, le Centre national de l'ozone du Nicaragua (MARENA/OTO) s'est occupé activement de la mise en œuvre du Protocole de Montréal. Grâce à toutes ses activités, le Nicaragua a réussi à éliminer environ 16,93 tonnes PAO de CFC par la mise en œuvre du Répertoire des importateurs de SAO et du système de permis d'importation des SAO. Le Nicaragua a organisé plusieurs activités sur la dissémination de l'information, l'optimisation des ressources et la sensibilisation du public, qui ont toutes porté sur les questions liées à la coche d'ozone (distribution de dépliants et de feuillets, conférences, discussions, articles dans les journaux, etc.). Des visites ont aussi été organisées afin de surveiller les résultats des ateliers de récupération et de recyclage des CFC du projet des climatiseurs d'automobiles (utilisation efficace des appareils et des équipements, et quantité de CFC récupérée). Il y a eu une réunion avec les représentants des douanes, et la mise en œuvre du volet des douanes du plan de gestion des frigorigènes est maintenant en cours. De nouveaux projets ont été identifiés (reconversion des anciens climatiseurs dans les hôpitaux, interdiction d'importer des inhalateurs à doseur) et en sont à l'étape préparatoire.

41. Le Nicaragua a révisé le décret 91-2000, qui définit les réglementations visant à contrôler les SAO, et a mené des négociations et effectué des présentations à l'assemblée nationale et au ministère des Affaires étrangères en vue de ratifier les Amendements de Montréal et de Beijing du Protocole de Montréal.

42. Le Nicaragua a respecté l'échéance pour la consommation de CFC. Le niveau correspondant à l'échéance (consommation moyenne de 1995, 1996 et 1997) est de 83,0 tonnes PAO, alors que la consommation de CFC en 2001 a été de 35,2 tonnes PAO.

43. L'appui institutionnel est un élément important et indispensable de la mise en œuvre du Protocole de Montréal. C'est ce genre d'appui qui a permis au Nicaragua de concevoir et de présenter différentes activités de sensibilisation. Bien que la mise en œuvre du système de permis d'importation des SAO ait donné de bons résultats, certaines révisions de procédures s'imposent afin d'en améliorer l'efficacité. Le programme de récupération et recyclage n'est pas mis en œuvre comme il se doit en raison des retards dans la mise en œuvre du Répertoire.

44. L'Oficina Tecnica del Ozono (OTO) est le bureau du ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles responsable de la mise en œuvre du Protocole de Montréal et des amendements signés par le Nicaragua, et de la promotion et de l'assistance pour la mise en œuvre du système de permis d'importation des SAO. L'OTO relève directement du ministère et est coordonné par le Director General de la Regulacion Ambiental. Le ministère offre une assistance convenable et importante à l'OTO, comme en témoigne la participation du ministre lui-même à la tête de la délégation aux quatre dernières Réunions des Parties au Protocole de Montréal.

Plan d'action

45. Le Nicaragua compte poursuivre son projet de renforcement des institutions afin d'améliorer les ressources nationales pour le contrôle des SAO et promouvoir l'utilisation des technologies de remplacement existantes. Il continuera également la coordination avec les autres institutions gouvernementales et non gouvernementales afin de garantir la mise en œuvre du décret 91-2000 et améliorer les mesures législatives dans le but de faire progresser sa conformité au Protocole de Montréal. Le Nicaragua réalisera aussi la mise en œuvre de son plan de gestion des frigorigènes, organisera les ateliers de formation des agents de douanes, ratifiera les Amendements de Montréal et de Beijing, et continuera ses activités de sensibilisation.

Paraguay : Prorogation du renforcement des institutions

Sommaire du projet et profil du pays		
Agence d'exécution		PNUE
Montant approuvé à l'origine		
	Phase I : Février 1997 (\$US)	66 300
	Phase II : Décembre 2000 (\$US)	44 200
Montant demandé pour la prorogation (\$US)		57 460
Montant recommandé pour approbation (\$US)		57 460
Coûts d'appui aux agences (\$US)		7 470
Date d'approbation du programme de pays		Février 1997
Consommation de SAO rapportée dans le programme de pays (1995) (tonnes PAO)		211,2
Consommation la plus récente de SAO rapportée (2001) (tonnes PAO)		116,0
Valeur de référence (1995-1997) (tonnes PAO de CFC)		210,6
Montant approuvé (\$US)		1 610 669
Montant décaissé (en date de novembre 2002) (\$US)		882 596
SAO à éliminer (tonnes PAO)		31,6
SAO éliminées (en date de novembre 2002) (tonnes PAO)		56,0

46. Les activités suivantes ont été approuvées et financées par le Comité exécutif :

		<u>\$US</u>
a)	Préparation du programme de pays	44 070
b)	Préparation du projet	79 100
c)	Formation	189 863
d)	Assistance technique	384 288
e)	Projets d'investissement	788 483
	Total :	1 485 804

Rapport périodique

47. La mise en œuvre du Protocole de Montréal s'est fait sa façon satisfaisante au Paraguay, pendant la deuxième phase de son projet de renforcement des institutions. Au cours de la période visée par ce rapport, le Centre national de l'ozone (CNO) du Paraguay a élaboré son plan de gestion des frigorigènes dans le cadre duquel des ateliers de formation ont été organisés pour les agents des douanes ainsi que pour 11 entreprises dotées d'équipements de réfrigération écologiques. Une association de techniciens en réfrigération a été créée. Le CNO a aussi créé une base de données afin d'assurer une meilleure surveillance des projets, et des feuillets de sensibilisation ont été distribués au grand public.

48. Le CNO du Paraguay a réalisé ces activités grâce au décret promulgué pour le contrôle des SAO. Il met en évidence le problème des agents de douanes qui ne sont pas bien informés des instructions précisées dans le décret pour le contrôle efficace des importations de SAO. Toute réduction subséquente de ces substances sera donc difficile à réaliser. Il mentionne également qu'une interdiction hâtive relative aux SAO pourrait avoir des incidences négatives sur l'économie du pays. Cependant, la couverture médiatique massive à ce jour a contribué à mousser l'intérêt du public envers ces questions.

49. Le CNO fait partie de la Direction générale des ressources naturelles du Secrétariat de l'environnement. Il entretient également des relations avec d'autres institutions et ONG. La stratégie du Paraguay consiste à établir la priorité des accords environnementaux de façon à venir en aide au secteur de la production.

Plan d'action

50. Le Paraguay a respecté l'échéance pour la consommation des SAO. Par contre, le Paraguay compte réviser son décret et son calendrier des activités en vue de l'élimination des SAO. Le pays désire renforcer son Centre de l'ozone afin de mieux diriger les projets en vertu des exigences du Protocole de Montréal et de la politique nationale du pays sur l'environnement. Le Paraguay prévoit également améliorer sa réglementation douanière afin de mieux identifier les substances importées (c.-à-d., bromure de méthyle et halons) et surveiller le commerce illégal. D'ailleurs, le pays prévoit augmenter les tarifs lors de l'utilisation des SAO et améliorer l'échange des données d'information entre tous les intervenants. En dernier lieu, le Paraguay concevra d'autre matériel de sensibilisation.

Samoa : Prorogation du renforcement des institutions

Sommaire du projet et profil du pays		
Agence d'exécution		PNUE
Montant approuvé à l'origine		
	Phase I : Mai 1997 (\$US)	30 000
Montant demandé pour la prorogation (\$US)		26 000
Montant recommandé pour approbation (\$US)		26,000
Coûts d'appui aux agences (\$US)		3 380
Date d'approbation du programme de pays		Mai 1997
Consommation de SAO rapportée dans le programme de pays (1995) (tonnes PAO)		4,4
Consommation la plus récente de SAO rapportée (2001) (tonnes PAO)		2,0
Valeur de référence (1995-1997) (tonnes PAO de CFC)		4,5
Montant approuvé (\$US)		183 569
Montant décaissé (en date de novembre 2002) (\$US)		122 243
SAO à éliminer (tonnes PAO)		0
SAO éliminées (en date de novembre 2002) (tonnes PAO)		0

51. Les activités suivantes ont été approuvées et financées par le Comité exécutif :

		<u>\$US</u>
a)	Préparation du programme de pays	34 070
b)	Formation	115 599
	Total :	149 669

Rapport périodique

52. Le CNO de Samoa a créé son Centre national de l’ozone au cours de la première phase du projet de renforcement des institutions. Le CNO offre des conseils d’ordre général, légal, technique et économique. Il a élaboré une réglementation (remise aux intervenants aux fins d’examen) visant à réglementer et à interdire l’importation de SAO et d’équipement à base de SAO. Le Samoa a aussi mis en œuvre son plan de gestion des frigorigènes et a formé le nombre de participants prévu (techniciens en réfrigération et agents de douane); et la mise en œuvre du plan de gestion des frigorigènes a aussi amélioré les pratiques d’entretien efficace et d’affaires dans le secteur de la réfrigération sans causer de fardeau économique pour les utilisateurs finaux. Le CNO du Samoa continue à mettre sur pied des activités de sensibilisation destinées au grand public.

53. Le Samoa a identifié l’absence d’instruments juridiques et le délai dans le processus d’approbation de mesures législatives sur les SAO comme ses principaux obstacles. De plus, la complexité technique du sujet le rend difficile à comprendre pour la population, ce qui complique et prolonge les délais prévus pour la collecte de données sur les SAO. De plus, le manque de ressources limite l’accès des techniciens à l’information, de sorte qu’ils continuent à émettre des SAO. Plusieurs techniciens ont demandé à savoir à quel endroit et à de quelle façon on dispose des SAO, y compris ceux contenus dans leur cylindre d’entreposage. La rareté des fonds pour les activités supplémentaires (c.-à-d., les ateliers et les séminaires au niveau local et dans les écoles) qui ne figurent pas au budget original du CNO constitue un autre obstacle. Au cours de la première phase du projet de renforcement des institutions, le CNO a appris que les activités de sensibilisation devraient être jumelées à l’assistance technique et financière lors de la reconversion à une technologie sans SAO.

54. Le CNO joue le rôle principal dans la coordination et la mise en œuvre de toutes les activités exigées dans le cadre du projet de renforcement des institutions, le programme de pays et le plan de gestion des frigorigènes. Cependant, avant d’être mises en œuvre, ces activités font l’objet de discussions au sein du comité national de l’ozone et sont ensuite proposées au chef du service et au ministre aux fins d’appui. Certaines activités exigent l’approbation du cabinet (p. ex., Journée de sensibilisation à la couche d’ozone, formation, politiques nationales et réglementation sur l’élimination des SAO).

55. Le plan d’action du projet de renforcement des institutions a été intégré au processus de planification des autorités nationales par le biais du ministère des Terres, de l’Arpentage et de l’Environnement.

Plan d’action

56. Le Samoa s’est conformé aux mesures liées au respect de l’échéance de consommation des CFC et des autres substances. La consommation de CFC rapportée pour l’année de réglementation 2001 est de 2,0 tonnes PAO, alors que sa consommation de référence (moyenne de 1995-1997) est de 4,5 tonnes PAO. Un système de permis sera créé afin de réduire les niveaux d’importation et de consommation de CFC de 40 %, et les campagnes de sensibilisation auprès du grand public, des professionnels de la réfrigération, des douanes et des secteurs visés

seront renforcées par l'entremise de différents réseaux afin de décourager l'utilisation de SAO. Le Samoa créera et maintiendra une base de données nationale sur les SAO afin de fournir de l'information pertinente et complémentaire à tous les intervenants. Le bureau régional du PNUE doit resserrer son aide, ses relations et son suivi afin de soutenir les efforts supplémentaires que déploiera le Samoa pour maintenir la cadence de l'élimination des SAO.

Annexe II**OPINIONS DU COMITÉ EXÉCUTIF SUR LES PROJETS DE PROROGATION DU
RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS PRÉSENTÉS À LA 39^e RÉUNION DU
COMITÉ EXÉCUTIF***Bahamas*

1. Le Comité exécutif a examiné l'information qui accompagne la demande de prorogation du renforcement des institutions des Bahamas et s'inquiète du fait que conformément à la décision XIV/19 de la 14^e Réunion des Parties, les Bahamas n'ont pas respecté leurs obligations en vertu de l'Article 2A du Protocole de Montréal au cours de la période de réglementation des CFC débutant le 1^{er} juillet 2000 et se terminant le 30 juin 2001. Malgré cette situation, le Comité exécutif prend note que les Bahamas ont pris des mesures importantes pour éliminer leur consommation de SAO au cours de la première phase de leur projet de renforcement des institutions. Dans leur rapport, les Bahamas font état de la mise sur pied de projets, plus particulièrement la continuation de la coordination des activités de sensibilisation du public, l'amélioration des mesures législatives concernant les SAO et la mise en œuvre de la formation sur la récupération et le recyclage et les bonnes pratiques en réfrigération. Ces activités et autres sont encourageantes, et le Comité exécutif apprécie énormément les efforts entrepris par les Bahamas pour réduire leur consommation de CFC. Le Comité exécutif s'attend à ce qu'au cours des deux prochaines années, les Bahamas poursuivent la mise en œuvre de leurs activités, y compris le plan de gestion de l'élimination finale, le programme de sensibilisation et les mesures de politique, et réalisent des progrès en vue du respect de leurs obligations en vertu du Protocole de Montréal.

Comores

2. Le Comité exécutif a examiné l'information qui accompagne la demande de prorogation du renforcement des institutions des Comores, et note avec appréciation que les données sur la consommation de 2001 rapportées au Secrétariat de l'ozone sont inférieures à sa consommation moyenne de CFC pour la période de 1995-1997, et que les Comores semblent être en voie de pouvoir respecter l'échéance pour la consommation de CFC. Le Comité exécutif prend également note que les Comores ont pris des mesures importantes pour éliminer leur consommation de SAO au cours de la prochaine phase de leur projet de renforcement des institutions. Dans leur rapport, les Comores font état, entre autres, de la mise sur pied de projets, plus particulièrement la continuation de la coordination des activités de sensibilisation du public, l'organisation d'un atelier de formation dans le secteur de la réfrigération, et le maintien de la réglementation sur les importations/exportations de SAO. Ces activités et autres sont encourageantes, et le Comité exécutif apprécie énormément les efforts entrepris par les Comores pour réduire leur consommation de CFC. Le Comité exécutif s'attend à ce qu'au cours des deux prochaines années, les Comores poursuivent avec grand progrès la mise en œuvre du Protocole de Montréal, des projets du plan de gestion des frigorigènes et des activités de sensibilisation afin maintenir et améliorer leurs niveaux actuels de réduction des CFC.

Congo

3. Le Comité exécutif a examiné l'information qui accompagne la demande de prorogation du renforcement des institutions du Congo Brazzaville, et note avec appréciation que les données sur la consommation de 2001 rapportées par le Congo au Secrétariat de l'ozone sont inférieures à sa consommation moyenne de CFC pour la période de 1995-1997, et que le Congo semble être en voie de pouvoir respecter l'échéance pour la consommation de CFC. Le Comité exécutif prend également note que le Congo a pris des mesures importantes pour éliminer sa consommation de SAO au cours de la deuxième phase de son projet de renforcement des institutions. Dans son rapport, le Congo fait état, entre autres, de la mise sur pied de projets, plus particulièrement de la continuation de la coordination des activités de sensibilisation du public, de l'amélioration des mesures législatives sur les SAO et du maintien des activités de collecte et de dissémination des données sur la consommation de CFC. Ces activités et autres sont encourageantes, et le Comité exécutif apprécie énormément les efforts entrepris par le Congo pour réduire sa consommation de CFC. Le Comité exécutif s'attend à ce qu'au cours des deux prochaines années, le Congo poursuive avec grand progrès la mise en œuvre du Protocole de Montréal, des projets du plan de gestion des frigorigènes et des activités de sensibilisation afin maintenir et améliorer ses niveaux actuels de réduction des CFC.

République dominicaine

4. Le Comité exécutif a examiné l'information qui accompagne la demande de prorogation du renforcement des institutions de la République dominicaine, et note avec appréciation que les données sur la consommation de 2001 rapportées par la République dominicaine au Secrétariat de l'ozone sont inférieures à sa consommation moyenne de CFC pour la période de 1995-1997, et que la République dominicaine semble être en voie de pouvoir respecter l'échéance pour la consommation de CFC. Le Comité exécutif prend également note que la République dominicaine a pris des mesures importantes pour éliminer sa consommation de SAO au cours de la deuxième phase de son projet de renforcement des institutions. Dans son rapport, la République dominicaine fait état de la mise sur pied de projets, plus particulièrement de l'amélioration des mesures législatives sur les SAO, de la mise en œuvre de la formation sur la récupération et le recyclage de même que sur les bonnes pratiques dans le secteur de la réfrigération, et de la mise sur pied d'un projet pilote visant à éliminer le bromure de méthyle. Ces activités et autres sont encourageantes, et le Comité exécutif apprécie énormément les efforts entrepris par la République dominicaine pour réduire sa consommation de CFC. Le Comité exécutif s'attend à ce qu'au cours des deux prochaines années, la République dominicaine poursuive avec grand progrès la mise en œuvre du Protocole de Montréal, des projets du plan de gestion des frigorigènes et des activités de sensibilisation afin maintenir et améliorer ses niveaux actuels de réduction des CFC.

Éthiopie

5. Le Comité exécutif a examiné l'information qui accompagne la demande de prorogation du renforcement des institutions de l'Éthiopie et s'inquiète du fait que conformément à la décision XIV/34 de la 14^e Réunion des Parties, l'Éthiopie n'a pas respecté ses obligations en

vertu de l'Article 2A du Protocole de Montréal au cours de la période de réglementation des CFC débutant le 1^{er} juillet 2000 et se terminant le 30 juin 2001. Malgré cette situation, le Comité exécutif prend note que l'Éthiopie a pris des mesures importantes pour éliminer sa consommation de SAO au cours de la période visée par ce projet de renforcement des institutions. Dans son rapport, l'Éthiopie fait état de la poursuite de ses activités de sensibilisation, l'amélioration de ses mesures législatives concernant les SAO, l'achèvement de son projet de récupération et de recyclage, la continuation de l'étude et de la collecte de données sur la consommation de SAO, et la ratification des amendements au Protocole de Montréal. Ces activités et autres sont encourageantes, et le Comité exécutif apprécie énormément les efforts entrepris par l'Éthiopie pour réduire sa consommation de CFC. Le Comité exécutif s'attend à ce qu'au cours des deux prochaines années, l'Éthiopie ait achevé la mise en œuvre de son système de permis et limité les importations de tous les CFC afin qu'elle puisse réduire sa consommation de CFC et ainsi respecter ses engagements en vertu de la décision XIV/34, alinéa 3, de la 14^e Réunion des Parties et assurer, de façon générale, son respect des mesures du Protocole de Montréal.

Géorgie

6. Le Comité exécutif a examiné l'information qui accompagne la demande de prorogation du renforcement des institutions de la Géorgie, et note avec appréciation que les données sur la consommation de 2001 rapportées par la Géorgie au Secrétariat de l'ozone sont inférieures à sa consommation de référence de CFC pour la période de 1995-1997, et que la Géorgie semble être en voie de pouvoir respecter l'échéance pour la consommation de CFC. Le Comité exécutif prend également note que la Géorgie a pris des mesures importantes pour éliminer sa consommation de SAO au cours de la mise en œuvre de son projet de renforcement des institutions. Dans son rapport, la Géorgie fait état de la mise sur pied de projets, plus particulièrement de la réduction des importations de SAO grâce à un système de permis, de l'organisation d'ateliers de formation sur les bonnes pratiques en réfrigération et la surveillance de ses résultats, de la distribution d'équipements de récupération et de recyclage, et de la tenue d'activités de sensibilisation du public à l'échelle du pays. Tout ceci est encourageant, et le Comité exécutif apprécie énormément les efforts entrepris par la Géorgie pour réduire sa consommation de CFC. Le Comité exécutif s'attend à ce qu'au cours des deux prochaines années, la Géorgie poursuive avec grand progrès la mise en œuvre de son programme d'émission de permis, son plan de gestion des frigorigènes et des programmes ne portant pas sur des investissements afin maintenir et améliorer ses niveaux actuels de réduction des CFC.

Nicaragua

7. Le Comité exécutif a examiné l'information qui accompagne la demande de prorogation du renforcement des institutions du Nicaragua, et note avec appréciation que les données sur la consommation de CFC en 2001 rapportées par le Nicaragua au Secrétariat de l'ozone sont inférieures de près de 60 pour cent à la consommation moyenne de CFC pour la période de 1995-1997, que le Nicaragua a respecté l'échéance pour la consommation de CFC et qu'il semble en voie de respecter la réduction de 50 pour cent des CFC d'ici 2005. Le Comité exécutif prend également note que le Nicaragua a pris des mesures importantes pour éliminer sa consommation

de SAO au cours de la deuxième phase de son projet de renforcement des institutions. Dans son rapport, le Nicaragua fait état, entre autres, de la continuation de la coordination des activités de sensibilisation, de l'amélioration des mesures législatives entourant les SAO et de la mise en oeuvre du volet des douanes de son plan de gestion des frigorigènes, de même que de la ratification des Amendements de Montréal et de Beijing. Ces activités et autres sont encourageantes, et le Comité exécutif apprécie énormément les efforts entrepris par le Nicaragua pour réduire sa consommation de CFC. Le Comité exécutif s'attend à ce qu'au cours des deux prochaines années, le Nicaragua poursuive avec grands progrès la mise en oeuvre du Protocole de Montréal, des projets de son plan de gestion des frigorigènes et de ses activités de sensibilisation afin maintenir et améliorer ses niveaux actuels de réduction des CFC.

Paraguay

8. Le Comité exécutif a examiné l'information qui accompagne la demande de prorogation du renforcement des institutions du Paraguay, et note avec appréciation que les données sur la consommation de CFC en 2001 rapportées par le Paraguay au Secrétariat de l'ozone sont inférieures à sa consommation moyenne de CFC pour la période de 1995-1997, et que le Paraguay semble être en mesure de respecter l'échéance pour la consommation de CFC. Le Comité exécutif prend également note que le Paraguay a pris des mesures importantes pour éliminer sa consommation de SAO au cours de la deuxième phase de son projet de renforcement des institutions. Dans son rapport, le Paraguay fait état, entre autres, de la continuation de la conception de matériel de sensibilisation du public, et de la mise en oeuvre d'une formation efficace en récupération et en recyclage, et en bonnes pratiques en réfrigération. Ces activités et autres sont encourageantes, et le Comité exécutif apprécie énormément les efforts entrepris par le Paraguay pour réduire sa consommation de CFC. Le Comité exécutif s'attend à ce qu'au cours des deux prochaines années, le Paraguay poursuive avec grand progrès la mise en oeuvre du Protocole de Montréal, des projets de son plan de gestion des frigorigènes et de ses activités de sensibilisation afin maintenir et améliorer ses niveaux actuels de réduction des CFC.

Samoa

9. Le Comité exécutif a examiné l'information qui accompagne la demande de prorogation du renforcement des institutions du Samoa, et note avec appréciation que les données sur la consommation de CFC en 2001 rapportées par le Samoa au Secrétariat de l'ozone sont inférieures à sa consommation moyenne de CFC pour la période de 1995-1997, et que le Samoa semble être en voie de pouvoir respecter l'échéance pour la consommation de CFC. Le Comité exécutif prend également note que le Samoa a pris des mesures importantes pour éliminer sa consommation de SAO au cours de la durée de son projet de renforcement des institutions. Dans son rapport, le Samoa fait état de la mise sur pied de projets, plus particulièrement de la continuation de la coordination des activités de sensibilisation du public, de l'amélioration des mesures législatives sur les SAO et de la mise en oeuvre de son plan de gestion des frigorigènes par le biais d'ateliers de formation des techniciens en réfrigération et des agents de douane, qui ont connu un fier succès. Ces activités et autres sont encourageantes, et le Comité exécutif apprécie énormément les efforts entrepris par le Samoa pour réduire sa consommation de CFC. Le Comité exécutif s'attend à ce qu'au cours des deux prochaines années, le Samoa poursuive

avec grand progrès la mise en œuvre de son plan de gestion des frigorigènes, de ses activités de sensibilisation du public et de ses autres mesures de politique.



United Nations Environment Programme

برنامج الأمم المتحدة للبيئة · 联合国环境规划署

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT · PROGRAMA DE LAS NACIONES UNIDAS PARA EL MEDIO AMBIENTE

ПРОГРАММА ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ ПО ОКРУЖАЮЩЕЙ СРЕДЕ

UNEP 2003 WORK PROGRAMME AMENDMENT

PRESENTED TO THE
39TH MEETING OF THE EXECUTIVE COMMITTEE
OF THE MULTILATERAL FUND FOR THE IMPLEMENTATION
OF THE MONTREAL PROTOCOL

FEBRUARY 2003

**Division of Technology, Industry and Economics
Energy and OzonAction Unit**

Tour Mirabeau, 39-43 quai André Citroën, 75739 Paris - Cedex 15, France, Tel: +33.1.44.37.14.50; Fax: +33.1.44.37.14.74
E-mail: unep.tie@unep.fr URL: <http://www.unepie.org/>

UNEP 2003 WORK PROGRAMME AMENDMENT

February 2003

SUMMARY

- I. Consistent with its 2003-2005 Business Plan, UNEP is submitting the following amendment to its 2003 Work Programme for the consideration of the Executive Committee at its 39th meeting. This amendment includes the following projects:

No	Project Title	Reference	Funding Requested (US\$)
1	Implementation of the RMP for Haiti: Training for Customs Officers	BP 2002	33,100
2	Implementation of the RMP for Haiti: Train the Technicians on Good Practices in Refrigeration.	BP 2002	74,200
3	Implementation of TPP for Albania: Legislation to control ODS consumption	BP 2002	23,000
4	Implementation of TPP for Albania: Training for Customs Officers	BP 2002	35,700
5	Implementation of TPP for Albania: Training for refrigeration Technicians	BP 2002	80,000
6	Implementation of TPP for Albania: Methyl Bromide Workshop	BP 2002	30,000
7	Institutional Strengthening for Guinea Bissau (First year)	BP 2003	30,000
8	Institutional Strengthening Renewal for Bahamas, Congo PR (Brazzaville), Comoros, Dominican Republic, Ethiopia, Georgia*, Nicaragua, Paraguay, and Samoa .	BP 2002 *BP 2003	510,050
9	Country Programme / Refrigerant Management Plan formulation Guinea Bissau	BP 2003	60,000
10	CP/RMP update for Guinea	BP 2003	10,000
11	Regional network for 11 article 5 countries in Eastern Europe / Central Asia	BP 2003	130,000

No	Project Title	Reference	Funding Requested (US\$)
12	Produce OzonAction Newsletter in the Russian language	BP 2003	25,000
13	Translate 4 refrigeration/customs training modules into the Russian language	BP 2003	50,000
14	Reprinting / updating existing publications (2003)	BP 2003	75,000
15	Develop guidance to promote safety in aerosol conversions	BP 2003	100,000
16	Regional awareness raising 2003	BP 2003	200,000
	GRAND TOTAL		1,466,050

- II. There are no additional activities for UNEP at this time related to projects being presented to the Executive Committee by other Implementing Agencies and/or Bilateral Agencies.

UNEP is including for the consideration of the Executive Committee certain projects that were approved as part of UNEP's 2002 Business Plan, but which for various reasons (including preconditions not being met, or countries not being prepared to submit a project during last year) were not ready for submission during calendar year 2002. The 2002 projects are identified in the preceding table.

The activities proposed in this Amendment follow the latest applicable guidelines approved by the Executive Committee including relevant decisions taken at the 38th meeting.

1. Title: *Implementation of the RMP for Haiti: Training for Customs Officers.*

Background

This project is part of 2002 Business Plan of UNEP.

Objectives:

This project will provide training for Customs officers in the following areas :

- Issues related to the Ozone depletion and its impact.
- National and international regulations of ODS and licensing system for importation of ODS.
- Methods of identification of ODS controlled under the Montreal Protocol.
- Methods of identification of products containing ODS (refrigerators, chillers and other equipment using CFCs)
- Methods of registering of imported goods and establishment of links with the National Ozone Office with regard to the importation of these products.
- Use of CFC-detectors.

Description: See separate Project Proposal included in the RMP (Annex 1).

Time Frame: See separate project proposal.

Cost: US\$ 33,100 (excluding agency support costs)

<i>Project Milestones:</i>	Task	Date (Months after approval)
	Training workshop for trainers	1-3
	1 st in country training workshop	4-6
	2 nd in country training workshop	7-9
	3 rd in country training workshop	10-12
	Submission of PCRs	6 months after project completion

2. Title: *Implementation of the RMP for Haiti: Train the Technicians on Good Practices in Refrigeration.*

Background This project is part of 2002 Business Plan of UNEP.

Objectives: The main objectives of the training programme are:

- Raise public awareness on ODS-free technology;
- Enhance and implement good practices in refrigeration and air-conditioning during maintenance, service and repair of the equipment;
- Capacity building of training and certification of refrigeration and air-conditioning technicians;
- Reduce the consumption of ODS.

Target Audience: The training programme will target all refrigeration and air-conditioning technicians and engineers from small, medium, and large workshops.

Description: See separate Project Proposal included in the RMP (Annex II).

Time Frame: See separate project proposal.

Cost: US\$ 74,200 (excluding agency support costs)

<i>Project Milestones:</i>	Task	Date (Months after approval)
	Phase 1: Train the trainers workshop	1-6
	Phase 2: Training of technicians workshop	7-12
	Submission of PCRs	6 months after project completion

3. Title: *Implementation of the TPP for Albania: Legislation to control ODS consumption.*

Background This project is part of 2002 Business Plan of UNEP.

Objectives: The goal of the project is to elaborate the new regulations which would be easy to implement and enforce and which will allow the country to meet its compliance targets under the Montreal Protocol.

Description: See separate Project Proposal included in the TPP.

Time Frame: See separate Project Proposal included in the TPP.

Cost: US\$ 23,000 (excluding agency support costs)

Project Milestones:

Task	Date (Months after approval)
Signing MOU	1-3
Review of existing legislation and preparation of proposals for improvement	4-6
Translation of the review and proposal	7
National workshop	8
Preparation of official documentation to adopt the new regulations	9
Submission of the proposal for approval to relevant Government authorities	10-12
Submission of PCRs	6 months after project completion

4. Title: *Implementation of the TPP for Albania: Training for Customs Officers.*

Background This project is part of 2002 Business Plan of UNEP.

Objectives: The project objective is to train the Customs officers and environment inspectors in identification of CFCs and ODS containing and ODS using equipment. The project will also provide training to the staff of the Institute of Statistics and the Directorate of Statistics of the Customs department to ensure correct data collection and reporting on ODS imports and exports.

Description: See separate Project Proposal included in the TPP.

Time Frame: See separate Project Proposal included in the TPP.

Cost: US\$ 35,700 (excluding agency support costs)

<i>Project Milestones:</i>	Task	Date (Months after approval)
	Signing MOU	1-3
	Preparation phase: procurement and shipment of training equipment and providing of necessary documentation	4
	Phase 1 workshop	5-6
	Preparation of further training activities	7
	Phase 2 workshop	8-9
	Monitoring and control	10-12
	Submission of PCRs	6 months after project completion

5. Title: *Implementation of the TPP for Albania: Training for Refrigeration technicians.*

Background This project is part of 2002 Business Plan of UNEP.

Objectives: The goal of the project is to reduce use of ODS in the refrigeration and air-conditioning sector. The immediate objective is to increase awareness of participants on general issues of ozone depletion and produce necessary skills to avoid emissions of ODS during the maintenance and repair of the refrigeration and air-conditioning equipment.

Description: See separate Project Proposal included in the TPP.

Time Frame: See separate Project Proposal included in the TPP.

Cost: US\$ 80,000 (excluding agency support costs)

<i>Project Milestones:</i>	Task	Date (Months after approval)
	Signing MOU	1-3
	Preparation phase: procurement and shipment of training equipment and providing of necessary documentation	4-6
	Translation of training documentation	7
	Phase 1 training workshop	8-9
	Phase 2 training workshop	10-12
	Submission of PCRs	6 months after project completion

6. Title: *Implementation of the TPP for Albania: Methyl Bromide Workshop.*

Background This project is part of 2002 Business Plan of UNEP.

Objectives: The immediate objective is to increase awareness of various stakeholders on general issues in Methyl Bromide.

Description: See separate Project Proposal included in the TPP.

Time Frame: See separate Project Proposal included in the TPP.

Cost: US\$ 30,000 (excluding agency support costs)

Project

Milestones:

Task	Date (Months after approval)
Signing MOU	1-3
Preparation phase: providing with necessary documentation	4-5
National workshop	6-8
Monitoring and control	9-12
Submission of PCRs	6 months after project completion

7. Title: *IS Projects for New Parties Developing CP/RMPs (one year funding): Guinea Bissau*

Objectives: Assist the Government of Guinea Bissau in accordance with the approved Executive Committee guidelines.

Time Frame **1 year**

Cost:

Country	Cost (US\$)
Guinea Bissau	30,000

The funds requested are an estimate of the level of funds required to set up and operate National Ozone Units for one year, based on similar projects in countries with comparable characteristics in the same regions.

8. Title: *I.S. Renewals: Bahamas, Congo (Brazzaville), Comoros, Dominican Republic, Ethiopia, Georgia, Nicaragua, Paraguay, and Samoa.*

Objectives: Assist the Governments of the above-mentioned countries through renewals of their existing Institutional Strengthening projects, in accordance with the approved Executive Committee guidelines (including Decision 35/57 relating

to the 30% increase in IS renewals).

Description: UNEP is sending separate proposals for these projects to the Multilateral Fund Secretariat.

Time Frame: See separate project proposals.

Cost:

Country	Cost (US\$)*
Bahamas	US\$ 43,333
Congo PR (Brazzaville)	US\$ 54,531
Comoros	US\$ 24,093
Dominican Republic	US\$ 134,333
Ethiopia	US\$ 52,433
Georgia	US\$ 60,667
Nicaragua	US\$ 57,200
Paraguay	US\$ 57,460
Samoa	US\$ 26,000

(the above exclude agency support costs)

* Calculated on the basis of Decision 35/57 paragraph 112(a): **(ISx2/3)x1.3**

*Project
Milestones:*

Task	Date (Months after approval)
Finalisation of IS renewal which includes budget allocation and activity plan under the new phase with the country.	2
First disbursement of funds	4
Submission of Progress reports	Every June and December
Submission of PCRs	6 months after project completion

9. Title: *Formulation of CP/RMP – Guinea Bissau*

Objectives: Assist the above-mentioned country with the development of its Country Programme and Refrigerant Management Plan in accordance with the approved Executive Committee guidelines.

Description: UNEP to prepare the CP/RMP proposal to the Multilateral Fund Secretariat.

Time Frame: 12 months

Cost: US\$ 60,000 (excluding agency support costs)

Task	Date (months after project approval)
Signature of agreement	2
National Team established	3
First mission of UNEP	3
Data Survey completed	6
Second mission of UNEP	7
First draft of CP/RMP	9
Final CP/RMP	11
Submission of PCR	12

10. Title: *Refrigerant Management Plan/Country Programme update for Guinea*

Objectives: Assist the government of Guinea to prepare its CP update according to the Executive Committee guidelines.

Description: NOU to update the RMP/CP update with UNEP's assistance. UNEP to send the CP/RMP proposal to the Multilateral Fund Secretariat.

Time Frame: 12 months after project approval

Cost: US\$ 10,000 (excluding agency support costs)

Project

Milestones:

Task	Date (months after project approval)
Signature of agreement	1
First draft of the CP update ready	8
Final draft ready	10
Submission of the CP/RMP proposal	12

11. Title: *Regional network for 11 article 5 countries in Eastern Europe / Central Asia.*

Background: This project proposes to establish a Regional Network for Article 5 countries in this region. Eleven Parties to the Montreal Protocol located in these regions are classified as operating under Article 5 of the Montreal Protocol. These are:
Albania, Armenia, Bosnia and Herzegovina, Croatia, Georgia, Kyrgyzstan, Former Yugoslav Republic of Macedonia, Moldova, Romania, Turkey and Yugoslavia.

Objectives:

1. Achieve sustainable phase-out of ODS through increased country ownership in the Europe and Central Asia region in compliance with the Montreal Protocol;
2. Build the capacity of the National Ozone Officers and other

- key stakeholders (representatives of environmental ministry, customs authority, industry and NGOs) to understand and to access the alternative technologies available and to adopt policies that achieve the objectives of the Montreal Protocol in a sustainable manner coherent with other national and international environmental priorities;
3. Promote South-South and North-South co-operation through sharing knowledge and ideas, exchanging experiences and information with counterparts from both developing and developed countries through regular and interactive forums;
 4. Review progress of implementation of the country programmes and other projects, to provide feedback to the executing agencies on removing bottlenecks and to improve design of the national policies and strategies in order to avoid project implementation delay;
 5. Initiate joint and regional activities, especially with regards to combating the illegal trade of ODSs in the region and related compliance issues.
 6. Exchange experiences among the Article 5 countries in the Region on creation and implementation of their national Environmental Legislation and national Phase-out Programmes.

Description:

Detailed description is in the project proposal which is being submitted to the 39th ExCom Meeting. This project includes a number of different activities designed to meet the needs of the countries in the Europe and Central Asia. Some activities, such as country consultation meetings, will be implemented at the national level in the margins of the Regional Network meetings. Proposed activities include

- Organisation of regular compliance related network meeting and thematic workshops at the regional level.
- Provision of policy and technical assistance between the network meetings.
- Creation of a web-site in both Russian and English to address issues related to the ozone layer protection;
- Establishment of an e-mail discussion forum;
- Delivery of technical workshops/training as necessary.

Time Frame:

July 2003 – June 2005

Cost:

US\$ 130,000 (excluding agency support costs)

12. Title:

Produce OzonAction Newsletter in the Russian Language

Background:

The OzonAction Newsletter is currently produced in 5 languages -- Arabic,

Chinese, English, French and Spanish – and distributed to key members of the Montreal Protocol community in both developed and developing countries. One important UN language group not yet covered is Russian, which is used as a primary or national language in 6 countries and as a secondary language in 10 other countries. With the addition of 4 Article 5 countries (Armenia, Georgia, Kyrgyzstan, Moldova), there is a heightened need for the OzonAction Newsletter to be translated and distributed in Russian.

This project helps responds to recommendation 87(b) of *the Report on the Extended Desk Study on Clearinghouse Evaluation* (UNEP/OzL.Pro/ExCom/36/5), i.e. “Provide information in language other than English.”

- Objectives:* Provide Russophone Parties with 3 issues of the OzonAction Newsletter in the Russian language.
- Description:* The project includes:
- Translation into Russian,
 - Layout,
 - Printing and
 - Dissemination.
- Time Frame:* April 2003 – March 2004
- Cost:* US\$ 25,000 (excluding agency support costs)

13 Title: *Translate 4 refrigeration/customs training modules into the Russian language*

- Background:* UNEP has developed a suite of training modules used to support training related to RMP implementation. These materials are used in national training courses organised by UNEP, other Implementing Agencies and bilateral agencies throughout the world. The core prioritised manuals are:
- Guidebook for Implementation of Codes of Good Practices (82 pgs.),
 - Guidelines for Recovery and Recycling Systems (96 pgs.),
 - National Training on Good Practices in Refrigeration (108 pgs.)
 - Training Manual for Customs Officers Saving the Ozone Layer (208 pgs.)

These publications are available in English, French and Spanish, but do not yet exist in Russian. With the addition of 4 Article 5 countries where Russian is widely used in many technical areas (Armenia, Georgia, Kyrgyzstan, Moldova), there is a heightened need for these manuals to be translated and distributed in Russian.

This project is consistent with recommendation 87(b) of *the Report on the*

Extended Desk Study on Clearinghouse Evaluation

(UNEP/OzL.Pro/ExCom/36/5), i.e. “Provide information in language other than English.”

Objectives: Provide prioritised training manuals related to RMP implementation in Russian to Article 5 countries

Description: The project includes:

- Translation into Russian,
- Layout,
- Printing.

Note that a Russophone NOU has translated one of the documents, Training Manual for Customs Officers Saving the Ozone Layer, into Russian, therefore the cost for that activity is not included.

Time Frame: April 2003 – December 2003

Cost: US\$ 50,000 (excluding agency support costs)

Project Milestones:

Task	Date (Months after approval)
Retain company or establish MOU	2
Manuals translated	4
Translations reviewed	5
Manuals layed out	7
Manuals printed	9
Submission of PCR	6 months after project completion

14. Title: *Reprinting and updating of existing publications (2003)*

Background: Under the Multilateral Fund, UNEP has developed a range of publications covering various sectors as part of the clearinghouse function, which it continues to disseminate to NOUs and other stakeholders in Article 5 countries. With increased demand for these publications, UNEP has experienced disruptions due to the depletion of the original stock printed as part of the original projects to develop the publications. Additionally, some of the material that is still in demand requires updating by technical experts as the technologies and policies evolve over time.

Objectives: Provide NOUs and other stakeholders with updated information in printed format.

Description: The project includes:

- Reprinting existing publications with current contents,
- Updating existing publications with out of date contents by (a) retaining experts to review and update contents (b) retaining company to adjust layout (b) printing.

Time Frame: April 2003 – December 2003

Cost: US\$ 75,000 (excluding agency support costs)

Project Milestones:

Task	Date (Months after approval)
First group of documents reprinted/updated	3
First group of documents reprinted/updated	6
First group of documents reprinted/updated	9
Submission of PCR	6 months after project completion

15. Title: *Develop guidance to promote safety in aerosol conversions*

Background: The final report on the evaluation of aerosol projects (UNEP/OzL.Pro/ExCom/38/5 and Corr.1) recently found that while many of the issues related to the conversion of this sector have been addressed, there is still a real need for safety information related to the conversion of aerosol plants to alternative propellants, particularly hydrocarbons.

Executive Committee Decision 38/2 requested “UNEP, in consultation with the Secretariat and the other implementing agencies, to prepare, translate and distribute an up-to-date manual on safety, formula adaptations, and effective destenching methods for aerosol production using Hydrocarbon Aerosol Propellants (HAP).” This project responds to that decision.

Objectives: Provide NOUs and other aerosol plant managers with critical information related to the safe conversion of aerosol plants to non-CFC propellants.

Description: The project includes:

- Retaining an expert or experts to develop the safety material
- Retaining quality reviewers to review the material
- Translation into Arabic, Chinese, French, Russian, Spanish
- Layout in 5 language editions
- Printing

Time Frame: April 2003 – December 2003

Cost: US\$ 100,000 (excluding agency support costs)

*Project
Milestones:*

Task	Date (Months after approval)
Retain experts	2
Retain quality reviewers	3
First draft	5
Document layed out	9
Document printed	11
Document disseminated	12
Submission of PCR	6 months after project completion

16. Title: *Assistance for regional awareness raising 2003*

Background:

The need to raise awareness about ozone protection remains one of the biggest challenges in ozone protection for numerous reasons, including changing the behaviour of citizens to avoid the use of ozone depleting products, encouraging business owners to adopt ozone friendly technology, mobilising political support for the implementation of the Montreal Protocol at the national level, and encouraging actions by industry that sustain the phase out successes already achieved. This has been emphasised in the recent *Communication Strategy for Global Compliance with the Montreal Protocol* (October 2002) developed under the Multilateral Fund.

Information, education and communication (IEC) activities targeted at specialised audiences (e.g. refrigeration servicing technicians) and at the general public are being undertaken at the country level by the National Ozone Units (NOUs) in developing countries (“Article 5 countries”) under their Institutional Strengthening projects. Additionally, UNEP through the DTIE OzonAction Programme clearinghouse has developed some common IEC “tools” including publications, videos and posters that it provides to NOUs for their adaptation, reproduction and dissemination in national IEC campaigns.

Through the Regional Networks, NOUs have expressed to UNEP the need for continued assistance with undertaking national awareness campaigns in 2003. This project responds to that need, and it is consistent with Decision 35/57 (a), which decided that “UNEP will...be provided with US \$200,000/year to support public awareness.”

Objectives:

The objective of this project is to:

- Provide the 8 regional networks of ODS Officers with financial support to increase awareness raising in their respective regions;

- Assist them in gathering support for sustaining phase-out projects by making stakeholders understand the importance of ozone protection;
- Targeting specific sectors in ODS phase out and raising their awareness in these sectors; and
- Developing materials that can be used on a regional basis to communicate the ozone issue.

Description: UNEP will provide funds to specific member countries of the Regional Networks so that they may develop awareness materials. The Network members as a group, with inputs and advice from UNEP, will agree on the final choice of projects for their region, including which country should undertake the project and the timeframe. Once developed, the country that developed the material will share them with the other Network members in the region so that the latter may adapt, translate or otherwise use the materials in their own national IEC campaigns.

The exact type of awareness activity to be undertaken is not specified: it is left to the Network members themselves to decide on the specific projects that most suits their regional conditions.

Time Frame: April 2003 – April 2004

Cost: US\$ 200,000 (excluding agency support costs)

Project Milestones:

Task	Date (Months after approval)
Sub-allotment of funds to UNEP regional offices	2
Projects decided by Network members	6
Awareness materials developed	10
Awareness materials shared with other Network members	12
Submission of PCR	6 months after project completion

Project Proposal

Region:	Europe/Central Asia (Albania, Armenia, Bosnia and Herzegovina, Georgia, Kyrgyzstan, Former Yugoslav Republic of Macedonia, Moldova, Romania, Serbia & Montenegro and Turkey)
Title	Regional Network for 10 Article 5 Countries in Europe/Central Asia.
Summary Objective	To strengthen the capacity of National Ozone Units in the region for sustained compliance with the Montreal Protocol
Sectors Covered	All
Consumption in ODP	This project will indirectly phase out the use of ODP tonnes as it will assist the National Ozone Units in the region to ensure the proper functioning of the necessary national infrastructure for compliance with the Montreal Protocol and help ensure sustained, permanent reduction in ozone depleting substances.
Article 2 Country Partners	The following Article 2 countries have indicated their interest in supporting and/or participating in the activities of this network: Austria, Czech Republic, Hungary, Slovak Republic and Sweden.
Project Duration	Two years, initially: July 2003 to June 2005.
Total Cost	\$ 766,713 / two years
Implementing Agency	UNEP
Bilateral Support	Hungary: \$40,000 (~20% of contribution to the MF per year). Czech Republic: \$60,000 (~20 % of contribution to the MF per year). Slovak Republic: \$15,000 (~15% of contribution to the MF per year). Sweden: Technical support

Introduction:

The Montreal Protocol on Substances that Deplete the Ozone Layer (1987) and its Amendments set phase-out schedules for the production and consumption of a number of ozone-depleting substances (ODS). Ratifying and subsequently complying with the Montreal Protocol and its Amendments has proven to be extremely difficult for countries in Europe/Central Asia since they are still undergoing significant economic and political transition.

The monitoring and evaluation report on the network carried out by the Executive Committee of the multilateral Fund has found that the networks "have made an important contribution to the improvement of the conditions for achieving the objectives of the Montreal Protocol" and resulted in significant or important upgrade in the professional skills of the members. This proposal incorporates the recommendations in the Monitoring and Evaluation report on the regional networks

This project proposes to establish a Regional Network for Article 5 countries in this region. Ten Parties to the Montreal Protocol located in these regions are classified as operating under Article 5 of the Montreal Protocol. These are:

Albania, Armenia, Bosnia and Herzegovina, Georgia, Kyrgyzstan, Former Yugoslav Republic of Macedonia, Moldova, Romania, Serbia & Montenegro and Turkey.

All the countries mentioned above have committed to the implementation of the Montreal Protocol and are implementing National Programmes for that purpose (see Annex C and D for their compliance status). However, the special situation of these Countries with Economies in Transition (CEITs) poses potential additional challenges to those of other Article 5 countries. The 10 countries in this region continue to undergo a unique transition from planned economies to market-based economies, which includes replacing the earlier technology, commercial trade patterns and consumption habits with new ones. They are still integrating into the global commercial and technological systems and this transition process would be more efficient if there were opportunities for regional co-operation and forums for exchanging ideas and know-how.

Needs:

Regional Networking of ODS officers provides a regular, interactive forum for officers in National Ozone Units (NOUs) to exchange experiences, develop skills, and share knowledge and ideas with counterparts from both developing and developed countries. Through regular meetings, e-mail fora and ongoing dialogues, Networking helps ensure that NOUs have the information, skills and contacts required for managing national ODS phase-out activities successfully. The Networks have proven to be an effective and efficient tool in expediting the implementation of Montreal Protocol and its subsequent adjustments and Amendments in developing countries. To date, the 10 Article 5 countries in this region have not had the opportunity to participate in such a Network while other regions have had that support for over ten years. A UNEP study supported by SIDA on the utility of networks shows numerous benefits of networking. Apart from networks speeding up countries adopting ODS legislation, it assists countries with achieving compliance and promotes the level of ratification of the Protocol and its Amendments. It also assists the countries with being aware of and understanding relevant decisions of the Executive Committee.

The concerned countries have expressed the need to have a network for their region (see Annex E for support letters) to ensure the success of phase-out activities. Even though many of these countries have made progress towards phasing out ODS through assistance provided by the Multilateral Fund, the majority of the assistance has been on an individual project-by-project approach. There is now a need for a more harmonised and integrated approach in order to ensure compliance and sustained ODS phase-out, which can be facilitated by a Regional Network that promotes information exchange, sharing of experiences and joint efforts.

The countries have expressed the need to develop and enhance their capacities for implementation and compliance with the Montreal Protocol and require substantial support and technical assistance particularly from UNEP and UNIDO who are the implementing agencies principally responsible for their country programme and National Phase-out Plans. The countries express the desire to have thematic workshops focussing on technical issues related to the implementation of the Protocol. Such workshops would necessitate having technical experts to guide them. Such expertise could also be available to the countries on a short-term basis to guide them through compliance issues.

Specific situation of the network countries

Out of the 10 countries:

- 10 countries are newly independent countries of Eastern Europe including 4 successor states of the former Soviet Union and need institutional assistance to implement the Montreal Protocol.
- 7 countries need assistance to ratify two or more of the Amendments to the Protocol (London, Copenhagen, Montreal and Beijing).
- In terms of policy settings, 8 countries need assistance with licensing system, legislation and regulations while 9 do not have any quota system or export controls. Only one has an import ban on ODS while 3 have a ban on equipment using ODS.

- Six countries are in potential non-compliance with various aspects of the Protocol. The report of the 14th MOP indicated that three countries: Albania (Decision XIV/18) Armenia (XIV /31), Bosnia & Herzegovina (XIV/21) are in non-compliance.
- None of these countries have ever had the opportunity to interact with other NOUs in any detailed structured way at regional or international level to exchange information and experiences on the implementation of the Montreal Protocol.

Benefits:

While the existing UNEP CAP Regional Networks (i.e. Africa, Asia and the Pacific, Latin America and the Caribbean, and West Asia) have now become a core institution under the Multilateral Fund, these 10 countries do not yet belong to any network. This network however will learn from the experiences of the CAP networks and benefit from experiences gained in other regions through establishment of linkages with them as well and having direct information exchange by participation of experienced NOUs from other regions in thematic meetings of the network. The UNEP CAP team of experts will be available to provide technical support as required by the network members. It is also expected that Article 2 countries will also provide direct support with some participating in the network.

Under this proposal, the countries would benefit from the Regional Network in, *inter alia*, the following ways:

- *Improved ratification of the Montreal Protocol's Amendments.* Several countries included in this proposal still need to ratify Montreal Protocol's Amendments (see Annex A for their status of ratification) and could benefit from Regional Networking since the Networks have been instrumental in ensuring speedy ratification of the Montreal Protocol's numerous Amendments. The level of ratification is much lower in the regions without a Regional Network.
- *Data reporting.* At least six of the countries are in potential non-compliance because of data reporting problems. The network will provide support to countries to help remove existing barriers and facilitate accurate and data reporting.
- *Increased adoption of ODS licensing and import/export control systems.* Many countries that belong to Regional Networks have adopted the policy frameworks for compliance (e.g. licensing and quota system) as a result of regular experience sharing and information exchange during their Network meetings and subsequent follow-up communications. 10 countries in this region do not yet have such a system in place (see Annex B for their status of policy setting) and the support they would receive from Regional Network would assist them with the required policy setting.
- *Increased opportunity for regional co-operation.* Networking provides unique opportunities for countries and organisations to work together. A Regional Network will promote increased regional cooperation between the Article 5 countries in Europe/Central Asia themselves, between the Article 5 countries and non-Article 5 countries, and between the member countries and bilateral/implementing agencies. This will provide the opportunity for cost-effective implementation of the Montreal Protocol as has been seen in other regional networks.
- *Enhanced national capacity to implement the Montreal Protocol.* Technical support and guidance will be provided through the UNEP CAP utilizing existing staff as well as other national ozone officers who are experienced in implementation of the Montreal Protocol in their countries. Out of the 10 countries, 5 countries have their Institutions Strengthening Project with UNEP and 4 countries with UNIDO and one with the World Bank. Two countries do not have IS projects but rather CP projects with UNEP. Therefore close co-operation between UNEP and particularly UNIDO as well as other

implementing and bilateral agencies will be ensured during the implementation of this project to bring the required support to the countries of the region.

- *Sharing awareness-raising approaches.* The experience of other Networks shows that countries frequently share methodologies and examples of public and sector-specific awareness and information campaigns, which leads to similar activities in other countries.
- *Improved visibility of ozone issues on the national political agenda.* Ozone Officers in Article 5 countries sometimes find themselves divorced from the political decision-making apparatus needed to ensure compliance and sustained, permanent reduction in ODS. Ozone Officers participating in Regional Networks are often motivated by experiences and ideas of other Network members to generate more “ownership from within”. Bringing representatives from other governments, international organisations and (in some cases) national stakeholders together in Network meetings often raises the visibility of the NOU and through it, the Montreal Protocol.
- *Sustained compliance and phase out of ODS.* The national institutional capacities that are built, the continued support provided to the region through the CAP, and the co-operation between implementing agencies as well as the support that will be provided by Article 5 countries will contribute to ensuring sustained compliance with the Montreal Protocol.

Objectives:

1. Achieve sustainable phase-out of ODS through increased country ownership in the Europe and Central Asia region in compliance with the Montreal Protocol;
2. Build the capacity of the National Ozone Officers and other key stakeholders (representatives of environmental ministry, customs authority, industry and NGOs) to understand and to access the alternative technologies available and to adopt policies that achieve the objectives of the Montreal Protocol in a sustainable manner coherent with other national and international environmental priorities;
3. Promote South-South and North-South co-operation through sharing knowledge and ideas, exchanging experiences and information with counterparts from both developing and developed countries through regular and interactive forums;
4. Review progress of implementation of the country programmes and other projects, to provide feedback to the executing agencies on removing bottlenecks and to improve design of the national policies and strategies in order to avoid project implementation delay;
5. Initiate joint and regional activities, especially with regards to combating the illegal trade of ODSs in the region and related compliance issues.
6. Exchange experiences among the Article 5 countries in the Region on creation and implementation of their national Environmental Legislation and national Phase-out Programmes.

Activities:

This project will include a number of different activities designed to meet the needs of the countries in the Europe and Central Asia. The attached Log Frame Analysis contains details of the activities planned within this project. Proposed activities include:

- Organisation of regular compliance related network meeting and thematic workshops at the regional level. The Network meetings (one or two per year) will principally be meeting of the National Ozone Officers (one per country). They may include other key stakeholders as required, on specific topics being discussed e.g. policy issues etc.
- Organisation of thematic workshops (two or three over the period of the project) on technical issues which will be attended by representatives from each country and may include representatives of environmental ministry and other governmental institutions, customs authority, industry and NGOs depending on the nature of the workshop. It is expected that between 2-3 workshops will be held during the duration of the project. Every effort will be made to combine network meetings back to back with the thematic workshops.
- Creation of Regional Steering Committee (RSC) with the chairmanship rotation in order to obtain and co-ordinate the Ozone Regional Networks activities the countries' full participation in the RSC will be composed of one representative from each participating countries which Chairmanship will be rotated at each network meeting. Their main role is to provide facilitation and consultation support to the RNC, the member countries and other organizations;
- Provision of policy and technical assistance between the network meetings. Special attention will be given to the countries that are having difficulties in areas such as ODS phase-out monitoring, data collection, illegal ODS trade, promotion safe and effective alternatives of ODSs, reporting and resolving data discrepancies;
- Dissemination of information materials, based on UNEP's existing publications, to raise awareness and secure political support especially from the decision makers and encourage countries to develop country specific publications;
- Creation of a web-site in both Russian and English to address issues related to the ozone layer protection, (especially related to the region) in partnership with the NOUs;
- Establishment of an e-mail discussion forum for network participants for sustainable exchange of information and experiences even after the project is completed (following the model of existing CAP discussion fora);
- Delivery of technical workshops/training as necessary, preferably in the margins of or instead of the Network meetings to address emerging issues such as prevention of illegal trade.

Performance Indicators:

- Number of countries assisted that meet the CFC freeze and reduction and other control measures;
- Number of countries assisted that meet Article 7 data-reporting requirement.
- Number of countries assisted that ratify all the Amendments of the Montreal Protocol;
- Number of countries assisted that put in place and implement an effective licensing and quota system to control imports and exports of ODS and equipment;
- Number of countries assisted that develop awareness-raising materials for their respective countries;
- Number of countries assisted that regularly participates in the e-mail discussion forum.

Project Sustainability

As experience with this network is gained, the successes and failures will serve to improve the level and quality of support to the countries. During the lifetime of this project, the network will more and more be integrated into the CAP with a view to future consideration by the countries of seeking the incorporation of the network into the CAP. Such a consideration would depend on success of the network, the needs of the countries and whether further support is required either through a separate follow up project or as part of the CAP.

The United Nations Environment Programme requests the Executive Committee to approve this project proposal for July 2003 to June 2005.

Project Budget

Project element	Proposed budget (\$)	Proposed budget (\$)
Project Personnel Component	Year 1	Year 2
Regional Network Co-ordinator/ Policy officer (P3/P4)	112,840	117,353
Subtotal	112,840	117,353
Administrative Support		
Subtotal		
Sub-contracts		
Short-term experts (including travel costs)	40,000	41,600
Data management/web support consultant	40,000	41,600
	80,000	83,200
Travel on Official Business		
Staff Travel	20,000	20,800
Subtotal	20,000	20,800
Training Component		
Network meetings	70,000	72,800
Capacity building strengthening and training and thematic workshop/meetings	70,000	72,800
Subtotal	140,000	145,600
Equipment and Premises Component		
Expendable equipment	3,000	3,120
Non-expendable equipment	5,000	5,200
Subtotal	8,000	8,320
Miscellaneous Component		
Reporting	5,000	5,200
Communication	9,000	9,360
Hospitality	1,000	1,040
Subtotal	15,000	15,600
TOTAL	375,840	390,873
TOTAL FOR 2 YEARS	766,713	

Note: Professional staff is budgeted at P3 level. (P-4 level is US \$134,680).

Log Frame Analysis (LFA)

	Narrative Summary (NS)	Verifiable Indicators (VI)	Means of Verification (MOV)	Important Assumptions
Development Objective	<ol style="list-style-type: none"> 1. Build capacity of network countries' national ozone units and other key stakeholders (e.g., relevant government, customs authority and NGOs). 2. Help them achieve sustainable phase-out of the ozone depleting substances through regional networking activities 	Consumption of ozone depleting substances by the Network member countries will be decreasing as networking activities are implemented; and increased number of countries should have policy setting system (e.g., licensing system) in place.	Annual reports on ODS imports, exports, and consumption provided by Network members to UNEP and the Ozone Secretariat and the relevant data reported under the Article 4B (Licensing)	The targeted countries have specific challenges since their economies and political system still undergo transition. However, Montreal Protocol targets cannot be relaxed and should continue to be a driving force for ODS phase out efforts in this region. Developed countries will continue to support ODS phase out efforts in Article 5 countries in the Eastern European and Central Asia, both through the Multilateral Fund mechanism and bilaterally. Funds will be available to undertake non-investment projects. Governments will remain Parties to the Montreal Protocol and in compliance with its provisions.
CAP Objective	<ol style="list-style-type: none"> 1. To support development of more efficient policies, strategies, programmes, and projects to control and reduce the use of ODSs (e.g. sectoral phase-out plan) 2. To integrate Eastern European/Central Asian network countries with the rest of the other network countries in building capacity on the national and regional level 3. To combat illegal trade of ODSs 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Art. 7 reporting shows consumption below the MP control measures. 2. Successful and effective mechanisms of ODS phase-out efforts will be replicated among the network countries 3. Reduced traffic of illegal trades and improved enforcement by the customs authority 	<p>Country reports presented by ODS Officers at the network meetings.</p> <p>Appropriate rules and regulations issued by Network countries.</p> <p>Countries report to the Ozone Secretariat conform Decision XIV/7 para 7 of the 14th MOP</p>	<p>Government adopt the recommended strategies and programmes and issue relevant regulations to support the initiatives.</p> <p>The programmes devised jointly with ODS Units will be carried out.</p>
Results	<ol style="list-style-type: none"> 1. Improved capabilities and technical skills of ODS Officers to design effective ODS phase out programme. 2. Strengthened capacities of the national stakeholders in addressing issues of compliance. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Number of appropriate and timely ODS phase out initiatives recommended and/or undertaken by the National ODS Units and attributable to the project; 2. Extent to which experience achieved through the network is used in the adoption and adjustment of ODS phase out strategies by 	<p>Country reports presented by ODS Officers at the network meetings</p> <p>Thematic workshops</p>	Network member developing countries will continue active programmes to phase out ODS, as well as provide staff and funds to national ODS Units. Other government departments will continue to plan ODS phase out projects with the ODS Officers and their staffs.

	Narrative Summary (NS)	Verifiable Indicators (VI)	Means of Verification (MOV)	Important Assumptions
		network counties.		
Activities	<ol style="list-style-type: none"> 1. Organize of regular compliance related and thematic meetings at the regional level. 2. Create Regional Steering Committee (RSC) with the rotating chairmanship to ensure member countries' full participation. 3. Provide policy and technical assistance between the network meetings with special attention to the countries in potential non-compliance with CFC, halon and methyl bromide freezes. 4. Disseminate information based on UNEP publications to raise awareness and secure political support. 5. Create a website in both Russian and English to address ozone-related issues. 6. Establish an email discussion forum for network participants for sustainable information exchange 7. Deliver technical workshops/training preferably in the margins of or instead of the network meetings. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Number of the meetings and results of the evaluation done after completing each workshop. 2. Participation by the countries in rotating the chairmanship. 3. Information papers on specific technical and policy issues for the use of the NOUs and the follow-up activities. 4. Number of information materials disseminated. 5. Number of visits/hits and timely update of the content. 6. Number of participants and frequency of use and the follow-up activities. 7. Number of workshops/ training and its evaluation by the participants. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Reports of the Meeting and mission reports 2. RSC report 3. Information papers 4. Publications and other information materials 5. Regular analysis of the statistics 6. Regular analysis of the statistics 7. Workshop reports and mission reports 	<p>ODS officers will participate in the meetings.</p> <p>ODS Units will cooperate on specific ODS phase out projects and activities organized during the project. Countries will cooperate in sharing information and experiences.</p>
Inputs	<ol style="list-style-type: none"> 1. CAP teams and administrative assistants during the project implementation. 2. Funding for Network activities (for CAP team and administrative assistants, meetings, travel, communications, cost of participants' travel) from MLF and other bilateral agencies; 3. Participation of ODS officers in Network activities; in kind contributions from Network member countries; 4. Assistance from bilateral donors and cooperation from other implementing agencies. 5. Administrative, technical, managerial support from UNEP. 6. Local transportation, and use of common office equipment (photocopier, fax machine, local telephone, office supplies) from UNEP. 			